

## LE PROFIL DES ÉLUS ET DES CANDIDATS FRANCOPHONES AUX ÉLECTIONS FÉDÉRALES DU 10 JUIN 2007

Régis Dandoy *et al.*

**CRISP** | *Courrier hebdomadaire du CRISP*

2007/36-37 - n° 1981-1982  
pages 5 à 62

ISSN 0008-9664

Article disponible en ligne à l'adresse:

-----  
<http://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-2007-36-page-5.htm>  
-----

Pour citer cet article :

-----  
Dandoy Régis *et al.*, « Le profil des élus et des candidats francophones aux élections fédérales du 10 juin 2007 », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2007/36-37 n° 1981-1982, p. 5-62. DOI : 10.3917/cris.1981.0005  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour CRISP.

© CRISP. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Courrier hebdomadaire

n° 1981-1982 • 2007

# Le profil des élus et des candidats francophones aux élections fédérales du 10 juin 2007

Régis Dandoy

Nicolas De Decker

Jean-Benoit Pilet

CRISP

## COURRIER HEBDOMADAIRE

Rédacteur en chef : Étienne Arcq

Le numéro simple : 6,90 euros – le numéro double : 12,40 euros

Abonnement : 235,00 euros

Souscription, commandes et informations :

CRISP – Place Quetelet, 1A – 1210 Bruxelles

Tél 32 (0)2 211 01 80 – Fax 32 (0)2 219 79 34

<http://www.crisp.be>

Banque 310-0270551-07

IBAN BE74 3100 2705 5107 – Swift BBRUBEBB

Le Courrier hebdomadaire bénéficie des remarques et suggestions de l'équipe de recherche du CRISP. Les projets de textes sont également soumis à la lecture de spécialistes extérieurs à l'équipe de recherche, et qui sont choisis en fonction des sujets traités.

Éditeur responsable : Vincent de Coorebyter – Place Quetelet, 1A – 1210 Bruxelles

Tous droits de traduction, d'adaptation ou de reproduction par tous procédés, y compris la photographie et le microfilm, réservés pour tous pays.

ISSN 0008 9664

## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
1. L'ENVIRONNEMENT LÉGAL ET POLITIQUE DE LA SÉLECTION DES CANDIDATS ET DES ÉLUS POUR LES ÉLECTIONS FÉDÉRALE DU 10 JUIN 2007	7
1.1. Les conditions d'éligibilité	7
1.2. Les actes de présentation de candidature	8
1.3. Les éléments du système électoral influant sur la confection des listes	9
1.4. Les règles internes aux partis	10
2. LE RECRUTEMENT DES CANDIDATS ET DES ÉLUS	11
3. ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES	12
4. LE PROFIL SOCIOLOGIQUE DES CANDIDATS ET ÉLUS FRANCOPHONES À LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS	14
5. LE PROFIL SOCIOLOGIQUE DES CANDIDATS ET ÉLUS FRANCOPHONES AU SÉNAT	20
6. LE PROFIL SOCIOLOGIQUE DES CANDIDATS ET ÉLUS DU MR	24
7. LE PROFIL SOCIOLOGIQUE DES CANDIDATS ET ÉLUS DU PS	27
8. LE PROFIL SOCIOLOGIQUE DES CANDIDATS ET ÉLUS DU CDH	31
9. LE PROFIL SOCIOLOGIQUE DES CANDIDATS ET ÉLUS D'ÉCOLO	35
10. LE PROFIL SOCIOLOGIQUE DES CANDIDATS ET ÉLUS DU FN	38
CONCLUSION	40
ANNEXE	42



## INTRODUCTION

Depuis cinq ans, le Centre d'étude de la vie politique (Cevipol) de l'Université libre de Bruxelles et le Centrum voor politicologie de la Katholieke Universiteit Leuven mènent des recherches conjointes sur les candidats aux élections en Belgique, qu'elles soient fédérales, régionales, européennes ou communales. Certains résultats ont été publiés dans des *Courriers hebdomadaires* précédents<sup>1</sup>. Dans le présent *Courrier hebdomadaire*, c'est le profil des candidats et des élus francophones au scrutin fédéral du 10 juin 2007 qui est présenté<sup>2</sup>.

Le travail sur les caractéristiques des candidats et des parlementaires pose la question de la représentation politique. Classiquement, deux visions de cette notion s'affrontent. La première ne s'attache pas au profil des élus. Le représentant est un « agent de principes », une personne choisie par le citoyen non pas pour ce qu'elle est mais pour sa capacité à agir, à mener des réformes et à défendre les intérêts de ses électeurs<sup>3</sup>. Cette première appréhension de la représentation a parfois été perçue comme la justification d'un certain élitisme des assemblées. En réponse, s'est développée une conception alternative de la représentation dans laquelle les parlements sont envisagés comme des « microcosmes de la société dans ses différentes composantes<sup>4</sup> ». Le citoyen doit être représenté par quelqu'un qui lui ressemble dans les idées défendues mais aussi selon certaines caractéristiques sociologiques.

Dans les faits, les similarités sociologiques entre responsables politiques et citoyens ne sont pas la règle<sup>5</sup>. À titre d'exemple, lors de la législature 1978-1981, 53,6 % des membres de la Chambre des représentants étaient porteurs d'un diplôme universitaire, 23,4 % étaient diplômés de l'enseignement supérieur, tandis que seuls 23 % n'avaient pas suivi d'études supérieures<sup>6</sup>. Le même constat s'applique un peu

---

<sup>1</sup> P. DELWIT, B. HELINGS, J.-B. PILET et É. VAN HAUTE, « Le profil des candidats francophones aux élections fédérales du 18 mai 2003 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1874-1875, 2005, pp. 1-69 ; *idem*, « Le profil des candidats francophones aux élections régionales et européennes du 13 juin 2004 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1880-1881, 2005, pp. 1-65.

<sup>2</sup> Concernant les élus, nous avons pris en compte la situation avant la prestation de serment du gouvernement et donc avant que le jeu des suppléances pour les ministres et secrétaires d'État fédéraux n'intervienne.

<sup>3</sup> H. PITKIN, *The concept of representation*, University of California Press, Los Angeles, 1967.

<sup>4</sup> C. DEGAUQUIER, « Retour sur les arguments fondant la demande d'une représentation accrue des femmes en politique », *Res Publica*, n° 2, 1994, p. 120.

<sup>5</sup> D. GAXIE, « Les logiques du recrutement politique », *Revue française de science politique*, vol. 30, n° 1, 1980, pp. 5-45.

<sup>6</sup> L. DE WINTER, *The Belgian Legislator*, thèse de doctorat, Institut universitaire européen, Florence, 1992. En 1964 déjà, 43,9 % et 12,9 % des parlementaires avaient respectivement atteint le niveau de l'enseignement universitaire et supérieur. Cf. F. DEBUYST, *La fonction parlementaire en Belgique : mécanismes d'accès et images*, CRISP, Bruxelles, 1966, p. 90.

partout en Europe<sup>7</sup>. Certains écarts entre la population et les élus se sont en revanche réduits. C'est particulièrement le cas de la représentation politique des femmes qui s'est largement accrue ces dernières années même si la parité n'est pas encore atteinte.

Dans ce contexte, ce *Courrier hebdomadaire* va dresser le profil des élus francophones à l'occasion des élections fédérales du 10 juin 2007. Le spectre de l'étude sera étendu à une population plus large, celle de tous les candidats. Pratiquement, nous tenterons de dresser le portrait de l'élu et du candidat-type à la Chambre des représentants, au Sénat, mais aussi pour les quatre grands partis francophones : MR, PS, CDH et Écolo. Le cas du Front national sera aussi abordé même si les données sont plus lacunaires vu le peu d'informations diffusées par le parti. À chaque fois, les élus et les candidats seront étudiés, de même que les candidats occupant les places dites éligibles. Le choix d'étudier les candidats aux places éligibles a plusieurs significations. Premièrement, lors de la confection des listes, les positions les plus en vue sont celles offrant une meilleure visibilité et celles permettant de bénéficier de l'effet dévolutif de la case de tête. La combinaison de ces deux éléments provoque une lutte plus marquée pour les places en haut de liste, les places éligibles. Pratiquement, pour chaque liste, nous avons considéré que le nombre de ces positions privilégiées était égal au nombre d'élus obtenu par le parti à l'occasion des élections fédérales de 2003 dans la même circonscription plus un.

Pour les trois catégories – candidats, candidats aux places éligibles et élus –, cinq traits sociologiques seront pris en compte : le sexe, l'âge, le capital scolaire, l'occupation professionnelle et les mandats politiques exercés, tant au plan local que régional, national et européen.

Avant de passer à cette analyse, nous présenterons le cadre légal des dernières élections fédérales, à savoir les règles d'éligibilité et les quelques éléments du système électoral conditionnant la confection des listes et la désignation des députés et des sénateurs et nous rappellerons brièvement les grands travaux de science politique consacrés à la sélection du personnel politique afin de mieux appréhender ce que l'on sait déjà sur le profil des candidats et des élus dans les démocraties occidentales.

---

<sup>7</sup> Cf. par exemple P.-E. CONVERSE et R. PIERCE, *Political Representation in France*, Cambridge University Press, Cambridge, 1986 ; S. HOLMBERG, « Political Representation in Sweden », *Scandinavian Political Studies*, 1989, vol. 12, n° 1, pp. 1-36.

# 1. L'ENVIRONNEMENT LÉGAL ET POLITIQUE DE LA SÉLECTION DES CANDIDATS ET DES ÉLUS POUR LES ÉLECTIONS FÉDÉRALES DU 10 JUIN 2007

---

La sélection des candidats ne peut se comprendre sans revenir d'abord sur l'environnement dans lequel elle s'opère. En particulier, trois éléments sont à considérer. Le premier est le cadre légal fixant les conditions d'éligibilité et de dépôt de candidature. Vient ensuite le système électoral et son influence sur la confection des listes. Il peut s'agir de la taille des circonscriptions, des règles sur la parité, ou encore de celles sur la dévolution des voix exprimées en case de tête. Toutes ces normes constituent le cadre dans lequel s'inscrit l'action des partis politiques lorsqu'ils élaborent leurs listes. Enfin, intervient l'environnement politique en général, et en particulier les règles intra-partisanes de candidatures.

## 1.1. LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

La Constitution belge précise quatre conditions d'éligibilité pour la Chambre des représentants et le Sénat (art. 64 et 69). Pour être éligible, il faut :

- être belge ;
- jouir des droits civils et politiques ;
- être âgé de 21 ans accomplis ;
- être domicilié en Belgique.

À ces conditions d'éligibilité, il faut ajouter diverses incompatibilités entre le mandat de député ou de sénateur et diverses professions ou fonctions. Ces mesures n'interdisent pas d'être candidat mais si le citoyen est élu, il devra choisir entre sa profession ou sa fonction et son nouveau mandat. La plupart de ces incompatibilités ont pour but d'assurer l'indépendance du parlementaire à l'égard des autres pouvoirs (exécutif et judiciaire). Ainsi, les députés et les sénateurs ne peuvent-ils pas exercer une fonction rémunérée par l'État ou faire partie de l'ordre judiciaire. De cette logique de séparation des pouvoirs découle également la nécessité pour un élu de démissionner de son mandat s'il est appelé à devenir ministre. Dans ce dernier cas toutefois, l'élu retrouve son siège dès qu'il quitte son poste au sein de l'exécutif. Enfin, depuis la réforme de l'État de 1993, il est devenu incompatible d'être à la fois membre



du Parlement fédéral et d'une assemblée ou d'un gouvernement régional ou communautaire. Les sénateurs de communauté échappent bien entendu à cette interdiction. Dans tous ces cas de figure, l'élu doit soit renoncer à sa fonction en dehors du Parlement fédéral, soit y laisser la place à son suppléant.

## 1.2. LES ACTES DE PRÉSENTATION DE CANDIDATURE

Toutefois, pour que cette possibilité se traduise en fait, ces personnes doivent présenter leur acte de candidature individuel auquel est adjoint un acte de présentation d'une liste de candidats. Celle-ci est remise au président du bureau principal de la circonscription le vingt-troisième ou le vingt-deuxième jour avant le scrutin. Pour être acceptée, la liste doit répondre à diverses exigences. La première est que l'acte de présentation doit être signé par un certain nombre d'électeurs. Pour la Chambre des représentants, il faut 500 signataires pour une circonscription d'au moins un million d'habitants, 400 lorsque ladite population est comprise entre 500 000 et un million, et 200 si la circonscription compte moins de 500 000 habitants (art. 116, § 1, Code électoral). Au Sénat, il faut que la liste soit signée par 5 000 électeurs du collège électoral (art. 116, § 3, Code électoral). Un électeur ne peut signer plus d'un acte de présentation pour la même élection. À défaut, la liste peut être signée par trois membres sortant de la Chambre. Au Sénat, la signature de deux sénateurs sortants appartenant au même groupe linguistique suffit. Un parlementaire ne peut signer plus d'un acte de présentation dans la même circonscription.

Tableau 1 : Nombre maximum de candidats par circonscription

	Circonscription	Nombre maximum de candidats effectifs	Nombre maximum de candidats suppléants
Chambre	Hainaut	19	11
	Liège	15	9
	Luxembourg	4	6
	Namur	6	6
	Brabant wallon	5	6
	Louvain	7	6
	Bruxelles-Hal-Vilvorde	22	12
	Anvers	24	13
	Limbourg	12	7
	Flandre orientale	20	11
	Flandre occidentale	16	9
Sénat	Collège francophone	15	9
	Collège néerlandophone	25	14

Le nombre de candidats sur une liste peut être supérieur au nombre de sièges à pourvoir dans la circonscription. Le nombre de suppléants est égal à la moitié du nombre de candidats à élire plus un (les décimales étant arrondies à l'unité supérieure) avec un minimum de six (tableau 1). En règle générale, les partis repris dans cette étude présentent des listes complètes atteignant le nombre maximum autorisé de candidats, et cela afin de disposer du plus grand nombre de candidats possibles pour attirer des électeurs.

### 1.3. LES ÉLÉMENTS DU SYSTÈME ÉLECTORAL INFLUANT SUR LA CONFECTION DES LISTES

Outre les règles d'éligibilité, certains éléments du système électoral influent sur la sélection des candidats et la désignation des élus. En particulier, la parité hommes-femmes et l'effet dévolutif de la case de tête.

Depuis 2002, chaque liste doit être composée paritairement de femmes et d'hommes et de présenter des candidats de sexe différent aux deux premières places. Cette mesure vise à lutter contre la sous-représentation politique des femmes dans les assemblées élues. Son efficacité est réelle même si elle ne conduit pas à une parfaite parité arithmétique. À l'issue du scrutin du 10 juin 2007, la part de femmes est de 36,7 % à la Chambre des représentants et de 30 % au Sénat, soit une progression de 2 points de pourcentage à la Chambre et une baisse de 7,5 points de pourcentage pour les sénateurs élus. En regard des chiffres avant l'introduction de la loi sur la parité en 2002, les progrès sont non négligeables (+ 13,4 points de pourcentage à la Chambre par rapport à 1999).

L'effet dévolutif de la case de tête est l'apport des votes de liste aux candidats les mieux placés sur la liste, soit aux premières places. Il est donc très avantageux pour être élu d'être en tête de liste ou éventuellement deuxième ou troisième.

Ces positions sont d'ailleurs les plus disputées lors de la confection des listes au sein des partis<sup>8</sup>. Dès lors, dans l'analyse du profil des candidats et des élus, nous comparerons les caractéristiques sociodémographiques de l'ensemble des candidats avec celles de ceux occupant les places éligibles sur les listes.

---

<sup>8</sup> Parmi les places les plus convoitées pour leur visibilité, l'on compte aussi la dernière position sur la liste. Dans le cas où le vote est électronique et où la liste est présentée en deux colonnes car elle compte plus de 14 candidats, occuper la première place pour la deuxième colonne de candidats est aussi avantageux. Sur ce dernier point, cf. K. DESCHOUWER, J. BUELENS, B. HEYNDELS, *De invoering van het elektronisch stemmen in 1995 en 1999 - De impact op het stemgedrag en op de verkiezingsuitslag*, Rapport pour le Ministère fédéral de l'Intérieur, 2000.

## 1.4. LES RÈGLES INTERNES AUX PARTIS

Enfin, aux règles légales s'ajoutent celles fixées par les partis eux-mêmes. Ces derniers établissent parfois des critères de sélection plus stricts que ceux inscrits dans la loi. Ainsi tous les partis francophones sauf le FN ont-ils choisi de ne pas sélectionner de candidats âgés de plus de 65 ans. Au-delà de cet âge, une dérogation est généralement à demander aux instances du parti. En outre, il faut en règle générale être membre du parti depuis un certain temps pour figurer sur les listes. Il existe parfois aussi certaines incompatibilités statutaires entre une fonction interne et l'accès à la candidature. Ainsi, le CDH interdit-il à ses présidents d'arrondissement d'être en lice pour un mandat parlementaire<sup>9</sup>.

En plus de ces règles, les partis déterminent également des procédures précises de confection des listes. Après de multiples changements<sup>10</sup>, la procédure actuelle dans la plupart des partis francophones veut qu'un comité restreint (un « comité de sages ») établisse une première ébauche de liste, la soumette pour accord aux instances nationales du parti, et enfin la fasse voter par une assemblée des membres ou des délégués du parti. L'exception est le parti Écolo où le pouvoir des membres est le plus étendu. L'assemblée générale des membres y est pleinement souveraine pour le choix des places dites « éligibles ». Les autres places sont attribuées par les dirigeants de chacune des instances régionales (fédérations) puis approuvées par chacune des assemblées générales des adhérents. Précisons néanmoins que la liberté effective des membres tend à diminuer ; le sommet du parti est de moins en moins mis en question dans les choix qu'il suggère lors de la sélection des candidats.

---

<sup>9</sup> Statuts du Centre démocrate humaniste, art. 52.

<sup>10</sup> Pour plus de détails, cf. P. DELWIT, B. HELLINGS, J.-B. PILET et É. VAN HAUTE, « Le profil des candidats francophones aux élections fédérales du 18 mai 2003 », *op. cit.*

## 2. LE RECRUTEMENT DES CANDIDATS ET DES ÉLUS

---

On peut comparer le recrutement du personnel politique à un jeu classique d'offre et de demande<sup>11</sup>. L'offre est principalement aux mains des partis politiques. Ce sont eux qui décident de la place qu'occuperont les candidats. Ils le font en prenant en compte les règles d'éligibilité mais aussi afin de satisfaire leurs objectifs qui sont de gagner les élections, d'être dans la majorité durant la législature et de réaliser leur programme. Pour atteindre ces buts, les partis politiques vont établir des critères implicites et explicites permettant de sélectionner les personnes qui leur semblent être les meilleurs candidats en vue d'avoir les meilleurs élus. Ces critères sont multiples. Il peut s'agir d'expérience politique, de popularité électorale, de capacité médiatique, de compétences sur des dossiers politiques précis, ou encore d'équilibre géographique.

La demande quant à elle est formulée par les citoyens désireux de prendre part aux élections. Ceux-ci posent leur candidature en faisant valoir leurs ressources politiques afin de convaincre les partis de les recruter. Ces ressources sont multiples : financières, sociales (réseaux politiques), expérience au sein du parti, flexibilité dans la carrière, niveau d'éducation, etc. L'acte de candidature est également déterminé par les motivations des individus : tradition familiale, ambitions politiques, encouragement de la communauté d'appartenance, désir de porter la voix du parti, etc.<sup>12</sup>

L'offre et la demande se rencontrent alors pour aboutir à la confection des listes, puis via l'élection à la désignation des députés et des sénateurs.

---

<sup>11</sup> P. NORRIS (ed), *Passages to Power. Legislative Recruitment in Advanced Democracies*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.

<sup>12</sup> V. SAPRIO, « Private costs of public commitment or public costs of private commitments. Family roles and Political Ambition », *American Journal of Political Science*, vol. 26, n° 2, 1982, pp. 265-279.

### 3. ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES

---

Cette étude s'appuie sur une base de données reprenant l'ensemble des candidats des cinq partis du Sud du pays qui ont obtenu des élus au Parlement fédéral (MR, PS, CDH, Écolo et FN). Pour chacun, des informations sur les variables suivantes ont été collectées : parti, place sur la liste, circonscription, âge, sexe, domicile, profession, études, mandats communaux, provinciaux, régionaux, fédéraux et européens, candidatures aux élections précédentes (fédérales de 2003 et régionales de 2004).

Pour obtenir ces informations, nous nous sommes basés sur les listes électorales telles que déposées par les partis auprès des bureaux de circonscription et de collège dans les semaines précédant l'élection. Sur ces actes de candidatures figurent le nom, le prénom, le sexe, l'adresse et la profession des candidats. Ces informations ont alors été recoupées par plusieurs autres sources. Les principales sources sont les sites internet des partis, des candidats et des communes<sup>13</sup>. Enfin, nous nous sommes adressés aux candidats par lettre ou par courriel.

Dans les cas où nous estimions ne pas disposer d'informations suffisamment fiables, nous avons pris le parti de ne pas les traiter. Dès lors, il arrive que pour certaines variables, le nombre de données traitées (indiquées par un N dans le tableau) ne soit pas égal au nombre de candidats effectivement présentés par le parti. En outre, il arrive que nous ayons des informations complètes sur certaines variables et pas sur d'autres. Dès lors, le nombre de cas traités pour un même parti pourra différer selon la variable.

Au total, nous avons traité un ensemble de 725 candidats pour ces élections fédérales<sup>14</sup>. Pour la plupart des variables traitées, nous disposons d'informations valides pour au moins 80 % de ceux-ci. Les deux seules exceptions en la matière sont le capital scolaire, ainsi que le FN. Nous n'avons pu obtenir de données suffisantes pour la majorité des candidats de ce parti. Malgré tout, nous avons décidé de présenter nos résultats ici tout en formulant à chaque fois les réserves nécessaires quant aux pourcentages présentés dans nos tableaux.

Enfin, une dernière remarque s'impose concernant les doubles candidatures, c'est-à-dire les candidats étant à la fois effectif et suppléant sur une même liste. Celles-ci sont

---

<sup>13</sup> Les sites internet des communes ont été utilisés pour les candidats ayant un mandat de conseiller communal, d'échevin ou de bourgmestre.

<sup>14</sup> Répartis en 145 candidats PS, 145 MR, 145 CDH, 145 Écolo et 145 FN. Sur cet ensemble, nous disposons d'informations complètes, pour toutes les variables pour 703 candidats (143 PS, 145 MR, 144 CDH, 145 Écolo et 105 FN).

en 2007 au nombre de 43 : deux sur les listes PS (Valérie Déom et Thierry Giet), une au CDH (Véronique Salvi) et 40 sur les listes du FN aussi bien à la Chambre qu'au Sénat. Nous avons le choix soit de ne les compter qu'une fois, soit de considérer chacune de leur présence comme un cas séparé. Les deux présentent des avantages et des inconvénients. Nous avons opté pour ne pas supprimer les doubles candidatures sauf pour l'analyse des mandats détenus par les candidats et élus, et cela afin d'éviter les valeurs aberrantes.

Pratiquement, notre analyse s'opère en deux étapes. La première est celle de la présentation d'un « portrait robot » du candidat, du candidat occupant une place éligible et de l'élu pour la Chambre des représentants, le Sénat et les cinq partis étudiés<sup>15</sup>. Ces portraits robots sont dressés en reprenant pour chaque variable la catégorie la plus représentée dans la population considérée. Ce travail permettra de dégager une première impression quant aux facteurs sociologiques dominant dans le recrutement des candidats et des élus. Nous verrons quel sexe, quelle classe d'âge, quelle profession, quel type de diplômés sont les plus représentés. Ensuite nous reviendrons plus en détails sur les éléments marquant pour chacune des variables considérées dans cette étude. Pour aller encore plus loin le lecteur peut consulter la totalité des tableaux statistiques en annexe.

---

<sup>15</sup> Lorsque nous passerons à l'analyse de chacun des cinq partis francophones représentés au Parlement fédéral, les candidats et les élus à la Chambre des représentants et au Sénat seront considérés ensemble.

## 4. LE PROFIL SOCIOLOGIQUE DES CANDIDATS ET ÉLUS FRANCOPHONES À LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

---

Pour la Chambre des représentants, le portrait robot du candidat francophone est celui d'un homme (51,4 % des candidats), ayant entre 35 et 44 ans (29,8 %) ou entre 45 et 54 ans (29,1 %), mandataire politique à titre principal pour ce qui concerne son occupation professionnelle (33 %), diplômé de l'enseignement universitaire (63,2 %), résidant dans une commune de plus de 60 000 habitants (28,6 %), exerçant un mandat politique communal (62,1 %), le plus souvent comme conseiller (33,3 % de tous les candidats). Enfin, il n'était pas candidat aux élections fédérales de 2003 (63 %), ni aux élections régionales de 2004 (52,4 %).

Le portrait robot du candidat figurant à une place éligible est celui d'un homme (53,5 %), âgé entre 45 et 54 ans (36,6 %). Professionnellement, il est mandataire politique à titre principal (66,3 %), par ailleurs diplômé de l'université (75,9 %). Il est domicilié dans une des 13 plus grandes communes de l'espace Wallonie-Bruxelles, celles ayant plus de 60 000 habitants (25,7 %)<sup>16</sup>. Il est mandataire communal (76,2 %), le plus fréquemment comme conseiller (40,6 %) et est également élu à un niveau supérieur (57,4 %), le plus souvent comme député fédéral sortant (30,7 % de tous les candidats éligibles). Il était déjà candidat en 2003 (65,3 %) et en 2004 (60,4 %).

Enfin, le portrait robot de l'élu francophone à la Chambre est de nouveau celui d'un homme (64,5 %), ayant entre 45 et 54 ans (43,5 %), un universitaire (86,9 %) et professionnel de la politique (82,3 %). Il vit dans une ville de plus de 60 000 habitants (29 %), y est mandataire local (79 %), la plupart du temps en tant que membre du conseil communal (41,9 % de tous les élus). Avant le 10 juin, il était déjà élu au niveau fédéral, régional ou européen (77,4 %), le plus souvent à la Chambre des représentants (43,5 %). Et logiquement, c'est un habitué des campagnes électorales puisqu'il figurait déjà sur les listes en 2003 (87,1 %) et 2004 (72,6 %).

Bien que simplificateurs, ces portraits robots confirment déjà les biais sociologiques généralement observés dans les études des parlementaires et des candidats, et d'ailleurs déjà notés aux élections de 2003 et 2004. Pour commencer, il y a des biais d'un capital social comme la formation scolaire avec une nette représentation des

---

<sup>16</sup> Soit Bruxelles-ville, Anderlecht, Molenbeek-Saint-Jean, Schaerbeek, Uccle, Charleroi, Liège, Namur, Mons, La Louvière, Tournai et Seraing.

universitaires. S'y ajoute le caractère très fermé de l'élection de 2007. Les professionnels de la politique sont les plus nombreux parmi les candidats et les élus. Les mandataires locaux et des niveaux supérieurs sont très présents. Et les candidats de 2007 étaient pour une bonne part également candidats aux scrutins fédéral et régional précédents.

Ces différents biais ont d'ailleurs tendance à s'accroître quand on passe de l'analyse de l'ensemble des candidats aux seuls candidats aux places éligibles puis aux seuls élus. Cela confirme l'effet d'entonnoir évoqué dans les *Courriers hebdomadaires* consacrés aux candidats des élections fédérales de 2003 et des élections régionales et européennes de 2004<sup>17</sup>. Par ce terme, il faut entendre l'existence d'une sélectivité progressive des partis lors de la confection des listes. Ainsi, les partis vont-ils mettre en place des critères de sélection plus restrictifs pour les places éligibles que pour les autres positions sur les listes. De ce fait, le caractère élitaire sera plus marqué pour les premières que pour les secondes. Le même effet d'entonnoir joue quand on passe aux élus, même si le contrôle des partis n'est plus total vu la possibilité d'être élu grâce à ses seules voix de préférence, en dehors de l'ordre de présentation de la liste. Au travers de ces trois portraits robots, cette sélectivité progressive se retrouve pour pratiquement toutes les variables considérées. La proportion d'hommes plus âgés s'accroît, tout comme celle des universitaires, des élus locaux, régionaux, fédéraux et européens, des professionnels de la politique, et des candidats aux scrutins précédents.

Au-delà de leurs mérites, ces portraits robots ne disent pas tout ; par leur nature synthétique, ils masquent certains éléments, certaines variations. Une analyse variable par variable est donc aussi nécessaire pour faire ressortir les enseignements principaux de notre étude du profil des candidats et élus francophones pour le renouvellement de la Chambre des représentants en 2007.

L'analyse de la répartition par sexe, pour commencer, confirme de nouveau une tendance à la surreprésentation des hommes malgré la loi de 2002 sur la parité. La loi impose une égalité stricte entre le nombre de candidats masculins et féminins, mais en autorisant un écart quand le total de places sur les listes est impair, comme c'est le cas dans les circonscriptions du Hainaut, du Brabant wallon et de Liège. Or, vu qu'il y a légèrement plus d'hommes (51,4 %) que de femmes (48,6 %) sur l'ensemble des candidats, il semble que cette marge de manœuvre ait surtout profité aux premiers. S'y ajoute le constat d'une plus grande présence masculine aux places éligibles (53,5 %) et plus encore parmi les élus (64,5 %).

L'âge est le second indicateur pris en compte dans notre analyse sociodémographique des candidats. La classe d'âge la plus représentée est celle des 35-44 ans pour les candidats et celle des 45-54 ans pour ceux qui occupent une place éligible et les élus à la Chambre. Cette observation confirme des études précédentes ayant mis au jour une répartition par classes d'âge de type gaussien ou cyclique. L'engagement en politique,

---

<sup>17</sup> P. DELWIT, B. HELLINGS, J.-B. PILET et E. VAN HAUTE, « Le profil des candidats francophones aux élections régionales et européennes du 13 juin 2004 », *op. cit.*



initialement bas auprès des jeunes, augmenterait avec l'âge pour atteindre un sommet entre 40 et 55 ans et ensuite diminuer avec le vieillissement<sup>18</sup>.

Les explications apportées à ce phénomène sont multiples. D'une part, les partis politiques sélectionnant leurs candidats favoriseraient les personnes d'âge moyen. À l'inverse de leurs cadets, ils auraient acquis une expérience dans la vie en société mais aussi au sein du parti, deux atouts pour aspirer à des fonctions politiques importantes. De plus, donner priorité aux individus ayant une longue expérience du parti peut constituer une forme de rétribution envers les militants aguerris<sup>19</sup>. Cependant, certaines recherches récentes semblent montrer que la nécessité d'un parcours militant exemplaire comme prérequis à la sélection perdrait un peu de son importance. Un espace s'ouvrirait pour des candidats plus jeunes et moins expérimentés, en particulier pour donner une image d'ouverture au parti<sup>20</sup>.

Cela ne se confirme toutefois pas pour les candidats francophones à la Chambre des représentants en 2007. Les moins de 25 ans sont à peine 4,2 % (pour près de 10 % sur l'ensemble de la population majeure) et les 25-34 ans 15,8 % (pour près de 20 % sur l'ensemble de la population majeure). De même, les plus âgés sont nettement absents. Les 65 ans et plus comptent pour 5,4 % de tous les candidats alors qu'ils sont 13,5 % sur l'ensemble de la population majeure<sup>21</sup>. Parmi les candidats aux places éligibles et les élus, la distribution est assez proche même si les 45-54 ans dominent, confirmant encore plus la forte présence des personnes au midi de leur vie.

Au niveau socioprofessionnel, le grand nombre de candidats (33 %) et encore plus de candidats aux places éligibles (66,3 %) et d'élus (82,3 %) exerçant à titre principal une fonction politique (ministre, député, sénateur fédéral et régional, député provincial, bourgmestre ou échevin à temps plein) a déjà été mis en exergue par les portraits robots. Au-delà de ces premiers chiffres viennent s'ajouter ceux des employés politiques (employés de parti, attachés parlementaires et membres de cabinet ministériel). Ceux-ci représentent 7 % de tous les candidats, 5 % des éligibles et 4,8 % des élus. La « classe politique » est donc de loin le groupe le plus présent sur les listes, et il est dominant parmi les membres de la Chambre constituée le 10 juin 2007 (87,1 % des députés fédéraux). Le recrutement endogène est ainsi la tendance première.

À côté de cette « classe politique », viennent les employés (17,5 %), les enseignants (8,4 % des candidats), les pensionnés et prépensionnés (5,3 %) et les professions libérales (4,9 %).

Mais plus que ce descriptif, c'est la faible présence des inactifs (invalides, pensionnés, chômeurs, étudiants, hommes et femmes au foyer) qui est à retenir. Parmi les candidats, ils comptent pour 12,5 %, alors qu'ils représentent près de 30 % de la

<sup>18</sup> Cf. à ce sujet L. MILBRATH et M.L. GOEL, *Political Participation : How and Why do People get Involved in Politics ?*, Chicago, Rand McNally, 1977 ; P. NORRIS (ed), *Passages to Power. Legislative Recruitment in Advanced Democracies*, op. cit.

<sup>19</sup> M. LEIJENAAR et K. NIEMOLLER, « The Netherlands », in P. NORRIS (ed), *Passages to Power. Legislative Recruitment in Advanced Democracies*, op. cit., p. 120 ; D. GAXIE, « Économie des partis et rétributions du militantisme », *Revue française de science politique*, février 1977, vol. 27, n° 1, pp. 123-154.

<sup>20</sup> M. LEIJENAAR et K. NIEMOLLER, « The Netherlands », op. cit., p. 120.

<sup>21</sup> Statistiques INS, 2006.

population belge. Cette proportion diminue nettement si l'on ne considère que les places éligibles (4 %). Parmi les élus, on n'en compte aucun.

La variable suivante considérée dans notre étude est celle du capital scolaire du candidat. Et là aussi, le profil des candidats et des élus est clairement différent de la moyenne de la population. La part d'universitaires et de diplômés de l'enseignement supérieur est nettement plus élevée. Au total, les deux catégories comptent pour 93,5 % des candidats, 96,6 % des éligibles et 96,7 % des élus. Autant dire que ceux n'ayant obtenu aucun diplôme après les secondaires sont marginaux bien que dans l'ensemble de la population belge ils soient majoritaires (77,8 %). Logiquement, la nette surreprésentation des plus diplômés va de pair avec celle des actifs socioprofessionnels.

Enfin, le dernier élément socio-démographique considéré est la commune de résidence du candidat. L'étude comparée des modes de sélection des candidats de Gallagher et Marsh a clairement mis en évidence le respect d'un équilibre géographique au sein des listes<sup>22</sup>. La Belgique s'inscrivait parfaitement dans cet esprit. Cette volonté a une double justification. D'une part, en ayant des candidats du plus grand nombre de localités possibles, les partis peuvent espérer atteindre un plus grand nombre d'électeurs. D'autre part, les structures locales et régionales au sein des partis veillent attentivement à pouvoir bénéficier d'une place en vue sur les listes électorales.

Cela se confirme dans notre analyse. Les communes de plus de 60 000 habitants arrivent en tête avec 28,6 % des candidats, 25,7 % des éligibles et 29 % des élus alors qu'on n'en compte que 13 en Wallonie et à Bruxelles. Mais ces chiffres ne sont pas totalement biaisés puisque ces villes réunissent ensemble 27,5 % des habitants de ces deux régions. Au niveau des candidats dans leur ensemble, l'équilibre est d'ailleurs bien respecté. Au plus constate-t-on des écarts de 2 à 3 % entre le poids démographique d'une catégorie de communes et la proportion de candidats qui en est issue.

Toutefois, au-delà de cet équilibre, les candidats des grandes villes sont favorisés parmi les élus. En effet, le nombre d'électeurs potentiels physiquement à proximité est plus important pour eux<sup>23</sup>. Pour la Chambre des représentants en 2007, ce biais est avéré avec à peine 9,7 % de députés domiciliés dans les communes de moins de 10 000 habitants alors que cette catégorie réunit 18,8 % des citoyens de Wallonie et de Bruxelles.

À présent, il reste à aborder le profil politique des candidats et élus pour le dernier renouvellement en date de la Chambre. Et à ce niveau, la singularité par rapport à la population est nette. Confirmant la forte présence d'une « classe politique » déjà notée au travers de l'occupation socioprofessionnelle, la majeure partie des candidats et presque tous les députés étaient déjà élus à un niveau ou l'autre avant le 10 juin 2007.

---

<sup>22</sup> M. GALLAGHER et M. MARSH, *Candidate Selection in Comparative Perspective: The Secret Garden of Politics*, Londres, Sage, 1988.

<sup>23</sup> B. WAUTERS, J. NOPPE et S. FIERS, « Nationale kopstukken, lokale sterkhouders en onbekende kandidaten. Een analyse naar de lokale verankering van kandidaten en gekozenen bij de parlementsverkiezingen van 18 mei 2003 », *Belgeo*, 2003, n° 2, pp. 165-186.

Tout d'abord, une majorité d'entre eux est active dans les instances politiques communales. Pas moins de 62,1 % de tous les candidats, 76,2 % des éligibles et 89 % des élus sont dans ce cas. Parmi les premiers, ils sont 12,5 % de bourgmestre, 16,1 % d'échevins et 33,3 % de conseillers communaux. Les deux premières catégories gagnent en importance parmi les candidats aux places éligibles et les élus. Aux places éligibles, on compte 17,8 % de bourgmestres, 16,8 % d'échevins et 40,6 % de conseillers communaux. Parmi les élus, ils sont respectivement 25,8 %, 9,7 % et 41,9 %. La plus forte présence de bourgmestres et d'échevins à ce niveau s'explique par divers éléments. Le premier est leur pouvoir d'influence au sein des partis. S'y ajoute leur fort potentiel électoral. Enfin, mathématiquement, la chose est logique. Cinquante bourgmestres sur 725 candidats représentent forcément une moindre proportion que 50 sur 66 élus.

La pénétration du niveau communal dans le scrutin fédéral répond à deux logiques. La première est la volonté des élus locaux d'être également actifs aux niveaux supérieurs. Leur but est de faire respecter les intérêts de leur commune. Ce sont alors surtout des bourgmestres que l'on retrouve en lice pour un éventuel cumul avec une fonction de député ou de sénateur. Ils sont en outre aidés dans leur entreprise par le souhait des partis de faire figurer sur les listes les locomotives électorales que sont présumés être les bourgmestres.

La pénétration du niveau local sur les listes pour le scrutin fédéral a une seconde face. En plus des bourgmestres souhaitant cumuler, l'on trouve aussi les élus des niveaux supérieurs à qui les sections locales des partis demandent de devenir conseillers communaux. Ces instances communales cherchent à bénéficier de l'aura d'une personnalité du parti connue au plan national en la faisant figurer sur les listes au scrutin local. Dans ce cas, on ne demandera pas forcément à ce candidat de s'investir intensément dans la commune, au-delà d'un « simple » mandat de conseiller communal.

À la forte activité politique communale de nombreux candidats et élus s'ajoute la présence non négligeable d'élus régionaux ou européens et d'élus fédéraux sortants européens sur les listes des élections du 10 juin. En particulier, la part de membres sortants de la Chambre des représentants est significative. Ils sont 46 (sur 66 élus sortants) parmi les candidats, soit 8,1 % de tous les candidats et ils occupent surtout près d'un tiers des places éligibles (30,7 %) et comptent pour 43,5 % des élus en 2007. Les députés wallons sont également nombreux sur les listes à la Chambre en 2007 (65 des 75 membres du Parlement wallon). Onze sont d'ailleurs en place éligible et 4 ont été élus. Les membres des exécutifs ne sont pas non plus absents, même ceux encore actifs aux niveaux régional et communautaire. Parmi les candidats à la Chambre des représentants, on pouvait dénombrer 8 ministres ou secrétaires d'État fédéraux sortants sur 10, ainsi que 12 ministres régionaux et communautaires. Ces derniers chiffres témoignent d'une pratique courue dans le monde politique belge, celle d'avoir des élus des autres niveaux de pouvoir comme candidat, sans que ceux-ci n'envisagent réellement de siéger s'ils sont élus. Ils viennent surtout apporter leur notoriété à leur parti <sup>24</sup>.

---

<sup>24</sup> J.-B. PILET, S. FIERIS et K. STEYVERS, « Des élus multi-niveaux. Carrière politique et recrutement des élites en Belgique », in A. FAURE, JP. LERESCHE, P. MULLER et S. NAHRATH (eds), *L'action publique à l'épreuve des changements d'échelle*, PUF, Paris, 2007.

Enfin, notons que les listes de candidats à la Chambre en 2007 n'étaient pas composées de nombreux nouveaux venus, novices en politique. Une comparaison des candidatures pour le renouvellement de cette dernière assemblée avec celles aux élections fédérales de 2003 et régionales et européennes de 2004 en atteste. Plus d'un tiers étaient déjà candidats quatre années auparavant (37 %) et près de la moitié trois ans plus tôt (47,6 %). Aux places éligibles et parmi les élus, cette présence renouvelée sur les listes lors de scrutins successifs vaut pour plus de deux tiers d'entre eux.

## 5. LE PROFIL SOCIOLOGIQUE DES CANDIDATS ET ÉLUS FRANCOPHONES AU SÉNAT

---

Le Sénat est historiquement l'assemblée élitaires du Parlement fédéral, au départ réservée aux plus nantis, à l'aristocratie et à la haute bourgeoisie<sup>25</sup>. Le Sénat était d'ailleurs dans ces premières années essentiellement composé de propriétaires terriens et de nobles (68 % en 1848)<sup>26</sup>. Avec la démocratisation des conditions d'éligibilité au Sénat en 1921 et 1985, l'élitisme du Sénat a été pour l'essentiel aboli, mais un certain prestige et un certain vernis aristocratique y persistent, et cela malgré la réduction des prérogatives du Sénat en 1993. Par ailleurs, les sénateurs sont élus dans deux collèges électoraux vastes, toute la Flandre et Bruxelles d'un côté, toute la Wallonie et Bruxelles-Hal-Vilvorde de l'autre. Une certaine notoriété et une bonne expérience politique sont dès lors requises. Enfin, le Sénat est aussi traditionnellement un lieu où de nombreux ministres et responsables politiques importants achèvent leur carrière. Il reste à voir si ces éléments induisent des profils de candidats et d'élus différents.

Le portrait robot des candidats confirme déjà de légères différences entre la Chambre des représentants et le Sénat. Le candidat moyen à la Haute assemblée est un homme (50,5 %), âgé de 35 à 44 ans ou entre 55 et 64 ans (24,3 %), professionnel de la politique (élu, attaché parlementaire, collaborateur du parti, employé d'un cabinet ministériel (32,4 %), sorti de l'université (67,4 %), résidant dans une ville de plus de 60 000 habitants (40,5 %), non actif politiquement ni au niveau local (59,5 %) ni aux niveaux supérieurs (67,6 %), et n'était d'ailleurs pas candidat en 2003 (62,2 %) et en 2004 (52,3 %). Par rapport à la Chambre, les différences à relever sont qu'il est moins actif localement (-29,7 % d'élus locaux) et plus aux niveaux supérieurs (+7,5 %). Ces écarts pourraient être liés aux grands collèges électoraux (français et néerlandais) dans lesquels les sénateurs sont élus. Ces circonscriptions étendues sont moins appropriées pour les édiles à la notoriété locale, et plus pour les figures nationales, que ce soit sur le plan politique ou dans d'autres sphères de la vie sociale (François Martou du MOC et José Damilot de la CGSP au PS, Anne Delvaux de la RTBF et Sylvie Roberti des Guides catholiques de Belgique au CDH, Carine Russo chez Écolo).

---

<sup>25</sup> E. GERARD, « Le Sénat de 1918 à 1970 », in V. LAUREYS et al, *Histoire du Sénat de Belgique. De 1830 à 1995*, Racine, Bruxelles, 1999, pp. 137-207.

<sup>26</sup> J. STENGERS, « La Constitution de 1831 et son application », in V. LAUREYS et al, *Histoire du Sénat de Belgique. De 1830 à 1995, op. cit.*, pp. 30-42.

Si l'on passe aux candidats situés aux places éligibles, les biais sociologiques observés classiquement se retrouvent<sup>27</sup>. Le portrait robot est celui d'un homme (60 %), âgé entre 55 et 64 ans (60 %), professionnel de la politique (65 %), universitaire (83,3 %), résidant soit dans une commune de plus de 60 000 habitants (35 %) soit de moins de 10 000 (35 %), non actif politiquement au niveau local (55 %) mais en revanche mandataire aux niveaux supérieurs (65 %) le plus souvent déjà au Sénat (40 %), et d'ailleurs candidat aux élections fédérales de 2003 (65 %) et aux régionales et européennes de 2004 (50 %).

Enfin, le portrait robot du sénateur élu en 2007 est logiquement proche de celui établi pour les places éligibles. Il s'agit d'un homme (73,3 %), âgé de 55 à 64 ans (60 %), professionnel de la politique (86,7 %), universitaire (80 %), résidant dans une commune de plus de 60 000 habitants (33,3 %), actif politiquement au niveau local (60 %) surtout comme bourgmestre (40 %). Il est aussi mandataire aux niveaux supérieurs (86,7 %) majoritairement au Sénat (53,3 %), et était déjà en lice aux élections fédérales de 2003 (86,7 %) et aux régionales et européennes de 2004 (66,7 %).

Ces deux derniers portraits robots confirment que le Sénat, avec ses grands collègues électoraux, est avant tout une affaire d'hommes et de femmes politiques nationaux, même si les élus à la Haute assemblée (mais moins les candidats) sont aussi actifs localement. Leur âge est plus élevé qu'à la Chambre des représentants, affirmant l'idée d'un Sénat où l'on siège en fin de parcours. Et le profil élitaire y demeure accentué avec une grande majorité d'universitaires, mais dans des proportions comparables cette fois à la Chambre.

Après avoir dressé ces portraits robots, nous passons à l'analyse par variable en tentant d'en faire ressortir les éléments pertinents. Le premier est la confirmation d'un biais en faveur des hommes dans la sélection du personnel politique. Pour le Sénat aussi, les partis continuent de placer marginalement plus de candidats masculins que féminins sur leurs listes, mais surtout plus d'hommes que de femmes aux places éligibles (60 %). Il en résulte une représentation réduite des secondes parmi les élus francophones dans la Haute assemblée, avec à peine quatre sénatrices (sur 15 élus).

La deuxième variable considérée est l'âge. À ce niveau, ce sont surtout pour les places éligibles et les élus que les éléments les plus intéressants ressortent. En effet, y apparaît un Sénat composé de personnes plus avancées en âge que la Chambre. Les 55-64 ans y sont majoritaires avec 60 % des candidats aux places éligibles et des élus. À l'inverse, les moins de 35 ans sont presque totalement absents. Parmi les éligibles, seule Sylvie Roberti du CDH était dans ce cas, et parmi les élus francophones aucun n'appartenait à ces tranches d'âge. Débuter sa carrière au Sénat est donc une trajectoire politique peu fréquente.

Y commencer sa carrière politique tout court est d'ailleurs tout aussi rare. Près d'un tiers de tous les candidats sont déjà des mandataires politiques professionnels (32,4 %), ainsi que 65 % de ceux figurant en position éligible et 86,7 % des élus. S'y ajoutent 11,7 % d'employés politiques parmi les candidats, 10 % parmi les éligibles et

---

<sup>27</sup> Pour l'analyse des « candidats éligibles » et des « élus » au Sénat, les données en pourcentages sont particulières puisqu'elles portent sur une population réduite de 20 candidats éligibles et 15 élus.

6,7 % des nouveaux sénateurs. Sur l'ensemble des candidats, la minorité issue d'un autre milieu socioprofessionnel que le sérail politique est composée en premier lieu d'employés (16,2 %), de cadres supérieurs (9 %) et de professions libérales (7,2 %). Aux places éligibles, les 25 % non politiques sont employés (15 %), pensionnés (5 %) ou exercent une profession libérale (5 %). Parmi les élus, seule une, Anne Delvaux du CDH se déclarant employée, n'est pas une professionnelle de la politique.

La faible ouverture du Sénat aux non-politiques est d'ailleurs vérifiée par une analyse de la présence des mandataires locaux, régionaux, nationaux et européens sur les listes en 2007. Les élus des niveaux supérieurs en particulier sont nombreux. Sur l'ensemble des candidats, il y en a 33,4 %, surtout venus du Sénat (13,5 %) et des assemblées régionales (8,1 %). Ces proportions augmentent quand seuls les candidats aux places éligibles sont considérés. On y dénombre 65 % ayant déjà un mandat régional, national ou européen. Ceux-ci se subdivisent principalement entre sénateurs sortants (40 %) et députés fédéraux sortants (10 %). Parmi les élus enfin, la majorité siégeaient déjà au Sénat avant l'élection de 2007 (53,3 %). Viennent en sus deux anciens députés fédéraux (13,3 % du total), un député européen (Philippe Busquin), un ministre fédéral (Armand De Decker) et le commissaire européen Louis Michel. En réalité, seuls deux sénateurs (Anne Delvaux et José Daras) n'étaient pas déjà par ailleurs titulaires d'un mandat régional, national ou européen au matin du 10 juin 2007, les deux cas étant très différents.

Toujours dans cet esprit, la présence significative d'élus locaux est à souligner. Bien que celle-ci soit moindre que pour la Chambre – ce qui est à relier à la grande taille des collèges électoraux pour le Sénat – elle demeure non négligeable avec 40,5 % de tous les candidats. Cette présence est stable pour les candidats aux places éligibles (45 %) mais augmente nettement parmi les élus (60 % soit 9 sur 15). À ce niveau, ce sont surtout des bourgmestres qui ont obtenu un siège dans la Haute assemblée (40 %), auxquels s'ajoutent quelques conseillers communaux (20 %). L'ancrage local est donc un atout relatif, mais qui peut néanmoins s'avérer fort utile pour être élu en profitant notamment de son assise de bourgmestre. Citons entre beaucoup d'autres les exemples d'Anne-Marie Lizin (Huy), de Philippe Moureaux (Molenbeek-Saint Jean) et de Richard Fournaux (Dinant).

Le dernier signe du caractère relativement fermé des candidatures au Sénat est la présence importante de personnes déjà candidates aux scrutins précédents, en 2003 et 2004. Pas moins de respectivement 37,8 % et 47,7 % des candidats de 2007 y étaient déjà en lice, tout comme 65 % et 50 % de ceux occupant les places éligibles, et 86,7 % et 66,7 % des élus. Il reste à voir si cette reproduction des candidatures démontre que l'expérience de campagnes électorales précédentes est un maître atout pour (bien) figurer sur les listes du Sénat en 2007 ou si elles attestent de la nécessité pour un parti de compléter ses listes en attribuant les places les moins en vue à un petit groupe de fidèles prêts à être de tous les combats.

Enfin, deux variables sont encore à considérer pour une présentation complète du profil des candidats francophones au Sénat en 2007 : le niveau d'étude et la taille de la commune de résidence. Pour la première, une fois de plus se confirme l'écrasante surreprésentation des universitaires (67,4 % des candidats, 83,3 % des éligibles et 80 % des élus). En ce qui concerne le poids démographique de la commune de domicile des candidats au Sénat, l'attente est à la surreprésentation des grandes villes

dans une élection disputée sur un collège électoral couvrant toute la Wallonie et Bruxelles-Hal-Vilvorde. C'est partiellement vérifié puisque les villes de plus de 60 000 habitants sont bel et bien les plus représentées tant parmi les candidats (40,5 %), que pour les éligibles (35 %) et les élus (33,3 %). Cependant, deux éléments contrebalancent le poids des grandes villes. Le premier est que celles-ci comptent pour 27,5 % de toute la population francophone. Elles sont donc surreprésentées mais pas de façon écrasante. Les plus petites communes (moins de 20 000 habitants) sont d'ailleurs elles aussi bien représentées sur les listes pour le Sénat avec 38,7 % des candidats, 45 % des éligibles et 40 % des élus, soit plus ou moins leur poids démographique total dans le collège électoral français (41,4 %). Résider dans une commune de plus petite taille n'a pas empêché Philippe Mahoux, longtemps bourgmestre de Gesves (6 441 habitants), de faire une carrière de longue durée au Sénat.



## 6. LE PROFIL SOCIOLOGIQUE DES CANDIDATS ET ÉLUS DU MR

---

Après avoir présenté le profil sociologique des candidats et des élus francophones à la Chambre des représentants et au Sénat, nous allons mener le même exercice parti par parti, en suivant un ordre de présentation correspondant à leur poids électoral. C'est donc par le Mouvement réformateur que cette présentation débute. À nouveau, la première étape est celle des portraits robots, en combinant maintenant les candidats et les élus de chaque parti tant pour la Chambre des représentants que pour le Sénat.

Pour les candidats libéraux, celui-ci décrit un homme (53,1 %), âgé entre 35 et 44 ans (34,5 %), mandataire politique à titre principal (60 %), diplômé d'une université (70,4 %), résidant dans une ville de plus de 60 000 habitants (28,3 %), n'étant pas élu au niveau national (57,3 %), mais en revanche actif politiquement au niveau local (76,6 %), le plus souvent comme bourgmestre (27,6 %). Il n'était enfin pas sur les listes en 2003 (53,1 %) mais bien en 2004 (62,8 %).

Si on limite l'analyse aux places éligibles, le portrait robot n'est pas fondamentalement différent. C'est celui d'un homme (52,8 %), âgé entre 35 et 44 ans (36,1 %), professionnel de la politique (80,6 %), universitaire (84,8 %), habitant une commune de grande taille (27,8 %), actif dans les instances politiques locales (77,8 %), bien souvent comme bourgmestre (36,1 %) et aux niveaux supérieurs (72,2 %) principalement en tant que député fédéral (38,9 %). Aux élections précédentes, il était déjà en lice, tant en 2003 (72,2 %) qu'en 2004 (75 %).

Le troisième portrait robot pour le MR aux élections fédérales de 2007 est celui de l'élu typique. Ce dernier est un homme (69 %), ayant entre 45 et 54 ans (37,9 %), mandataire politique à titre principal (89,7 %), universitaire (85,7 %) et domicilié dans une ville d'au moins 60 000 habitants (27,6 %). Il est par ailleurs fort actif politiquement puisque mandataire au niveau communal (69 %), comme bourgmestre (37,9 %), et élu à un niveau supérieur (86,2 %), le plus souvent à la Chambre des représentants (48,3 %), ce qui confirme une reconduction significative des députés fédéraux MR sortants. Il était par ailleurs déjà sur les listes aux élections fédérales de 2003 (89,7 %) et aux régionales et européennes de 2004 (75,9 %).

Ces portraits robots ne sont pas fondamentalement distincts de ceux dessinés pour l'ensemble des candidats à la Chambre des représentants et au Sénat. Leurs principales singularités sont, premièrement, d'avoir des candidats et des élus réformateurs un peu plus jeunes que la moyenne. S'y ajoute une plus forte représentation d'élus locaux, qui

sont majoritaires même dans l'ensemble des candidats, tout comme les candidats déjà en lice aux scrutins de 2003 et 2004 eux aussi majoritaires sur les listes du MR.

L'analyse par variable révèle tout d'abord que le MR confirme que la parité hommes-femmes ne s'applique pas parfaitement, et que le déséquilibre joue à l'avantage des candidats masculins. Ils sont légèrement plus nombreux parmi les candidats MR (53,1 %), aux places éligibles (52,8 %) et surtout parmi les élus libéraux où ils sont plus des deux tiers (69 %). Il y a même un léger recul par rapport à 2003 où 37,9 % des mandats obtenus par le MR avaient été attribués à des femmes.

En ce qui concerne l'âge, le MR présente des candidats légèrement plus jeunes qu'en 2003 avec comme classe d'âge des 35-44 ans qui est la plus représentée en 2007. La même observation vaut aux places éligibles mais pas pour les élus. Pour le reste, la distribution par classe d'âge au MR est conforme aux tendances générales, c'est-à-dire avec peu de plus jeunes (moins de 25 ans) et de plus âgés (plus de 65 ans), et une prédominance des strates intermédiaires.

L'analyse des professions révèle quant à elle d'abord une nette prédominance des mandataires à titre principal, auquel s'ajoutent les employés politiques (attachés parlementaires, membres de cabinets ministériels et employés du parti). Au total, ces personnes issues du sérail politique comptent pour 69 % des candidats réformateurs, 88,9 % de ceux placés aux positions éligibles, et 93,1 % des élus. Ces chiffres sont même au-delà de la moyenne, ce qui s'explique par la participation du MR au gouvernement fédéral et son grand nombre d'élus lui permettant d'avoir plus de personnel et plus d'élus potentiellement mobilisables pour composer ses listes. Nous le verrons, c'est moins le cas pour un plus petit parti comme Écolo, ou encore plus pour le Front national. Au-delà des candidats actifs professionnellement dans le monde politique, les catégories socioprofessionnelles les plus présentes sur les listes du MR en 2007 sont les employés (6,9 % des candidats) mais aussi celles constituant la base sociologique traditionnelle des libéraux : les commerçants et indépendants (4,8 % des candidats), les cadres supérieurs (4,8 % des candidats) et les professions libérales (4,8 % des candidats). Les inactifs en revanche sont quasi absents, à peine 1,4 % de tous les candidats, à savoir une « pensionnée » (la ministre d'État Antoinette Spaak) et une étudiante (Julie Van Buylaere).

Concernant le capital scolaire, rien de très particulier n'est à noter. Les universitaires sont plus que majoritaires. Ils sont 70,4 % des candidats, 84,8 % de ceux figurant en position éligible et 85,7 % des élus. Sur les 125 candidats du MR pour lesquels nous disposons d'une information fiable pour les études (sur 145 au total), ils n'étaient d'ailleurs que neuf à ne pas avoir un diplôme universitaire ou de l'enseignement supérieur. Ils n'étaient plus que deux aux places éligibles et un seul parmi les élus (Claude Jossart). C'était attendu pour un parti de droite traditionnellement plus ancré dans les couches aisées de la population et donc les plus susceptibles d'avoir pu accéder à l'enseignement universitaire. Le biais en faveur des citoyens diplômés d'une université vaut pour tous les partis francophones.

La distribution des candidats selon la taille de la commune de résidence reflète l'ancrage du Mouvement réformateur dans tout le territoire francophone. Tant dans les petites communes rurales que dans celles de taille moyenne et dans les plus peuplées, en particulier à Bruxelles, le MR est présent. L'écart entre la part de

candidats dans les communes de différentes tailles et leur poids dans l'espace Wallonie-Bruxelles n'est jamais élevé. Les grandes et les plus petites villes sont les mieux représentées mais c'est aussi le cas pour la population dans son ensemble. Le seul écart véritablement significatif concerne les élus libéraux. Ils ne sont que deux au total (soit 6,9 %) à provenir d'une commune de moins de 10 000 habitants (Dominique Tilmans au Sénat et Jacqueline Galant à la Chambre) alors que les populations de celles-ci comptent pour 18,8 % du total sur la Wallonie et Bruxelles-Hal-Vilvorde. Le faible réservoir électoral immédiat, dans leur commune même, de ce type de candidats pourrait l'expliquer.

Les écarts entre la composition des listes du MR et la population francophone sont en revanche nettement plus marqués pour les variables d'activité politique que sont la détention d'un mandat communal, régional, national ou européen, et la présence sur les listes aux élections précédentes. En 2003 et 2004, le Mouvement réformateur était le parti mobilisant le plus ses élus locaux pour composer ses listes. En 2007, les proportions sont à nouveau élevées même si les libéraux voient le PS et le CDH adopter la même stratégie (cf. *infra*). Plus des trois quarts de tous les candidats du parti (76,6 %) et de ceux occupant les places éligibles (77,8 %), et plus des deux tiers des élus (69 %) sont des mandataires communaux. Fort de ses beaux résultats aux élections communales du 8 octobre 2006, le MR peut d'ailleurs renforcer ses listes de plusieurs bourgmestres. Ces derniers représentent 27,6 % de tous les candidats, 36,1 % des éligibles et pas moins de 37,9 % des élus libéraux.

Le MR a également pris le parti d'avoir de nombreux élus régionaux, fédéraux et européens sur ses listes en 2007. Ces derniers comptent pour près de la moitié de tous les candidats (42,7 %) dont surtout des députés fédéraux (12,4 %) mais aussi des élus régionaux wallons et bruxellois dont pourtant le mandat court jusqu'en 2009 (17,2 %). Le MR a aussi mobilisé la plupart de ses ministres fédéraux et secrétaires d'État fédéraux (Didier Reynders, Sabine Laruelle, Armand de Decker et Hervé Jamar) et son commissaire européen Louis Michel. Les élus régionaux, nationaux et européens n'étaient d'ailleurs pas là en position de figurants. Ils étaient largement majoritaires aux places éligibles (72,2 %) et sont plus que prédominants parmi les élus (86,2 %). En particulier, il faut retenir une stratégie de reconduction des sortants avec pas moins de 43,5 % des places éligibles pour les députés fédéraux et sénateurs en place avant le 10 juin 2007. La stratégie a été payante puisque 58,6 % des élus de 2007 étaient déjà sénateurs ou députés avant l'élection. À ceux-ci s'ajoutent les 13,8 % d'élus MR qui étaient des ministres et secrétaires d'État fédéraux du gouvernement violet.

Enfin, l'activisme politique des candidats MR est confirmé par leur nombreuse présence aux élections de 2003 et 2004. Près de la moitié des candidats de 2007 étaient déjà en lice aux élections fédérales quatre ans plus tôt (46,9 %). Ils étaient aussi majoritairement présents au scrutin régional et européen de 2004 (62,8 %). Pour les candidats en position éligible et les élus, la participation aux campagnes précédentes est la règle pour entre plus des trois quarts d'entre eux, plaçant le MR au-delà de la moyenne des cinq partis francophones.

## 7. LE PROFIL SOCIOLOGIQUE DES CANDIDATS ET ÉLUS DU PS

---

Le candidat socialiste type diffère peu de son homologue et concurrent réformateur, mais la fréquence des valeurs présente ici un peu moins de biais par rapport à l'ensemble de la population francophone. C'est un homme (50,3 %), âgé de 35 à 44 ans (30,1 %). Il tire ses revenus d'une fonction politique électorale (49 %), est universitaire (60,9 %), et vit en milieu urbain (31,5 %). Le mandat qu'il exerce n'est pas national (57,3 %), mais bien communal (72,3 %). Contrairement aux candidats MR, les candidats PS sont le plus souvent conseillers communaux (32,9 %). Le candidat PS typique ne s'était présenté ni en 2003 (58,7 %), ni en 2004 (58,7 %).

Pour ce qui concerne les candidats aux places éligibles, le portrait robot prend des contours plus clairs, et renoue avec les biais traditionnels : la part masculine augmente (elle passe à 60,5 %), tout comme l'âge moyen (39,5 % des candidats éligibles sont âgés de 55 à 64 ans), de même que la proportion de politiciens professionnels (81,6 %), et d'universitaires (65,7 %). La proportion de candidats éligibles issus de villes de plus de 60 000 habitants reste, elle, stable (31,6 %). La fréquence de conseillers communaux s'accroît également (42,1 %), comme celle des bourgmestres (elle passe de 15,4 à 21,1 %), tandis que celle des candidats en 2003 et/ou 2004 qui se représentaient à une place éligible s'inverse pour 2003 et augmente pour 2004 : respectivement 68,4 % et 47,4 % des candidats socialistes éligibles en 2007 s'étaient déjà présentés à ces scrutins.

L'effet d'entonnoir se confirme lorsque l'on s'attarde sur le profil de l'élu PS, ce qui n'a rien d'étonnant dès lors que la défaite électorale a restreint le nombre des parlementaires socialistes, et a donc limité les possibilités de renouvellement du personnel. L'élu socialiste typique est ainsi un homme (70,8 %), âgé de 55 à 64 ans (45,8 %), diplômé de l'enseignement universitaire (79,2 %) et qui a fait de la politique son métier (87,5 %). Notons toutefois qu'une proportion équivalente (29,2 %) de parlementaires socialistes vient des grandes villes et de plus petites agglomérations (celles comptant entre 10 000 et 20 000 habitants). Cela peut, à l'évidence, se justifier par l'avantage que procure une notoriété politique locale dans le combat électoral. Cette explication se voit d'ailleurs renforcée par la croissante proportion d'élus exerçant un mandat municipal : elle passe à 37,5 %. Conformément aux attentes, la proportion d'élus socialistes s'étant présentés aux scrutins précédents s'accroît elle aussi sensiblement : 87,5 % étaient déjà candidats en 2003, et 54,2 % en 2004. La plus forte proportion, que l'on ne retrouve pas au MR, d'élus déjà candidats aux élections fédérales précédentes, mais pas aux élections régionales, peut suggérer l'hypothèse

d'une certaine spécialisation dans le travail parlementaire, qui se renforce encore si l'on enlève de l'échantillon les candidatures « tous terrains » systématiques des « locomotives » électorales.

Ces portraits robots ne s'écartent, globalement, de la moyenne qu'en ce qui concerne l'âge des élus socialistes : ils sont en effet tendanciellement plus âgés que les autres candidats, et a fortiori lors du scrutin de 2007. Notons aussi que, généralement, les élus socialistes étaient presque systématiquement candidats en 2003, et étaient moins nombreux à l'être en 2004, alors que cette différence ne prévaut pas pour l'ensemble des élus.

Si l'on observe le genre des candidats, des éligibles et des élus socialistes, une évidence s'impose : si le PS respecte scrupuleusement la parité hommes-femmes dans la constitution de ses listes (l'écart de 0,3 % en faveur des hommes est non pertinent, dès lors qu'il ne compte que pour une personne, et que le nombre total de candidats était impair), la suprématie masculine va s'accroissant lorsque la probabilité de siéger s'élève. Proportionnellement, le PS est d'ailleurs, parmi les quatre formations démocratiques, celle qui envoie le plus d'hommes au Parlement fédéral. Comme pour le MR, l'attribution de places ingrates, ou de combat, sur les listes, et la distribution des votes préférentiels freinent l'élection de candidates pourtant nombreuses.

La pyramide des âges des candidats socialistes correspond assez à celle du MR, avec cette différence que l'effet entonnoir agit plus strictement. Les candidats sont en effet relativement jeunes, puisqu'une majorité relative d'entre eux a moins de 44 ans, mais les candidats éligibles, comme les élus socialistes, sont tendanciellement plus âgés. Le contingent socialiste au Parlement est d'ailleurs le plus âgé des quatre formations démocratiques francophones. Le PS n'envoie qu'un seul élu de moins de 35 ans (Alain Mathot), alors que les 25-34 ans comptaient 23 candidats socialistes sur 143.

Les professions des candidats socialistes relèvent surtout et majoritairement du domaine politique, et la proportion augmente sensiblement chez les élus. Ainsi, si une majorité relative des candidats non éligibles déclare exercer une fonction politique élective, cette majorité ne s'élève qu'à 37,1 %, et à 49 % de l'ensemble des candidats, contre une quasi-homogénéité de 87,5 % chez les élus, soit l'ensemble des élus sauf trois, dont un était employé (Marie-Claire Lambert), et les deux autres cadres supérieurs dans le privé (Guy Coëme et Éric Thiébaud). Cela vient renforcer, si besoin en était, l'hypothèse du difficile renouvellement du personnel politique. Au-delà de cette observation, les candidats émargeaient surtout aux catégories socioprofessionnelles de l'électorat traditionnel socialiste : si on ne comptait qu'une seule candidature ouvrière (Lilianne Minner, candidate à Bruxelles), 16,8 % des candidats se déclaraient employés, 8,4 % enseignants et 4,2 % fonctionnaires. Par comparaison avec le MR, qui ne présentait que 2 candidats inactifs (1,4 %), cette catégorie comptait en juin 2007 pour 4,9 % de l'ensemble des candidats PS.

Le capital scolaire des candidats PS ne diffère pas fortement de celui des candidats des autres partis. Il n'en reste pas moins qu'il reste le parti démocratique francophone dont les candidats et les élus sont le moins majoritairement diplômés de l'enseignement universitaire et supérieur. La proportion de candidats (60,9 %) et d'élus (79,2 %) universitaires est ainsi moindre que dans les autres partis démocratiques, et il est le seul de ces quatre formations à avoir envoyé au Parlement

un élu uniquement diplômé de l'enseignement secondaire (Alain Mathot). De même, par rapport au MR et à Écolo, la plus forte proportion de candidats (32,2 %) et d'élus (16,7 %) diplômés de l'enseignement supérieur non universitaire peut venir témoigner d'une tendance à un recrutement dans des catégories un peu plus modestes de la population.

Du point de vue de l'origine démographique, les candidats PS se caractérisent, comme ceux du MR et du CDH, par une distribution relativement homogène sur le territoire francophone. Toutefois, le PS aligne, par rapport à ces partis, proportionnellement plus de candidats issus des grandes agglomérations (31,5 %). Cela peut s'expliquer par la plus forte présence socialiste dans les bassins industriels à haute densité de population. Curieusement cependant, le PS est un parti qui présente (19,6 %) et envoie (12,5 %) une proportion notable d'habitants de petites communes, comme par exemple Rudy Demotte, de Flobecq. De fait, seuls les candidats et élus CDH proviennent plus fréquemment de communes de moins de 10 000 habitants.

Le PS a également, comme les autres partis traditionnels, et en particulier comme le MR, fait le pari rentable d'intégrer prioritairement à ses listes des mandataires locaux, pouvant se prévaloir d'un capital électoral non négligeable : 71,3 % de ses candidats et 95,8 % (tous sauf une, Maryse Robert-Declercq, active au niveau provincial) de ses élus du 10 juin 2007 exerçaient une fonction politique au niveau local. La proportion des bourgmestres s'amplifie à mesure que s'élève la probabilité de siéger au Parlement : 15,4 % de l'ensemble des candidats socialistes ceignaient une écharpe mayorale en juin 2007, pour 21,1 % des éligibles et 37,5 % des élus. Il faut y ajouter une série de bourgmestres « empêchés », qui peuvent également profiter d'une forte assise locale. La figure traditionnelle du « député-bourgmestre » semble donc avoir de beaux jours devant elle.

Par ailleurs, nombreux étaient également les candidats socialistes à exercer un mandat de niveau supérieur. Logiquement, une proportion notable était, avant le 10 juin, député ou sénateur : 19,6 % des candidats et 41,7 % des élus socialistes. Il n'est pas non plus illogique de constater que 2,8 % des candidats et 16,7 % des élus étaient ministres fédéraux avant les élections. Tous les ministres qui se représentaient ont ainsi été (ré)élus. Par ailleurs, le Parti socialiste a aussi tenté de profiter de la popularité présumée de mandataires régionaux. Ceux-ci sont venus apporter leur popularité à la liste socialiste mais sans aller au-delà de ce rôle puisque peu d'entre eux figuraient aux places éligibles. C'est ainsi que 11,9 % des candidats socialistes aux élections législatives étaient députés wallons. Aucun n'a été élu. Les ministres régionaux et communautaires ont eux aussi été invités à descendre dans l'arène électorale (6,3 % des candidats et 20,8 % des élus). Et quand ils furent malgré tout élus, la plupart se désistèrent au profit de leur suppléant. Trois candidats étaient, avant le scrutin, députés européens. Un seul, Philippe Busquin, a été élu.

La permanence de l'activité politique des candidats et élus PS transparait de leur forte présence aux élections précédentes, même si les proportions sont moindres que pour le MR : 41,3 % des candidats s'étaient présentés aux élections de 2003, et le pourcentage est identique pour ceux qui avaient participé au scrutin régional et européen de 2004. Sans surprise, la proportion gonfle si on ne considère que les élus : en effet, 54,2 % des élus socialistes étaient candidats aux élections de 2004, et 87,5 % aux dernières élections fédérales. Cela incite à une remarque : malgré ces chiffres

identiques, les candidatures successives en 2003 et en 2004 étaient peu nombreuses. En effet, on observe une certaine spécialisation des candidats socialistes puisqu'ils se sont présentés soit exclusivement aux élections de 2003 (26 d'entre eux), soit exclusivement à celles de 2004 (26 d'entre eux également) et qu'ils ne sont que 31 à s'être présentés aux deux scrutins précédents.

## 8. LE PROFIL SOCIOLOGIQUE DES CANDIDATS ET ÉLUS DU CDH

---

Dès lors que nous passons à l'analyse des trois partis représentés au Parlement fédéral les moins importants dans l'espace politique francophone, il faut entériner une modification sensible de la taille du corpus, ou plutôt de certaines de ses proportions. En effet, si les cinq partis étudiés ont tous présenté un nombre égal (ou équivalent) de candidats, ils n'ont pas envoyé le même nombre d'élus au Parlement. De la sorte, le sous-ensemble contenant les candidats malheureux aux élections du 10 juin 2007 pèsera, dans les chapitres qui suivent, d'un poids (encore plus) prééminent sur les caractéristiques de l'ensemble (132 non élus sur 144 candidats au CDH, 134 sur 145 chez Écolo, et 103 sur 105 au FN). À l'inverse, les sous-ensembles des éligibles et des élus seront sensiblement plus restreints que pour le MR et le PS. Il importe de garder ces considérations à l'esprit dans les pages qui suivent.

Le portrait robot du candidat CDH partage les caractéristiques de celui de ses concurrents, mais dans des proportions différentes. En effet, le candidat modal démocrate humaniste est un homme (50,7 %), âgé de 35 à 44 ans (31,3 %). Il est le plus souvent un professionnel de la politique (29,2 %), est issu de l'enseignement universitaire (61,6 %) et habite une commune de plus de 60 000 habitants (26,4 %), dans laquelle il exerce un poste électif (77,1 %), généralement comme conseiller communal (43,1 %). En revanche, il n'exerce généralement pas de fonction politique de niveau supérieur (72,9 % des cas). Il n'était pas candidat aux élections législatives de 2003 (56,3 %), mais bien aux scrutins régionaux et européen de 2004 (56,6 %).

Le candidat éligible type du CDH aux élections de 2007 est par contre une femme (52,9 %), âgée de 45 à 54 ans (47,1 %), professionnelle de la politique (82,4 %), universitaire (80 %) et originaire soit d'une grosse agglomération, soit des plus petites communes (29,4 % dans les deux cas). Elle est le plus souvent conseillère communale (35,3 %), mais n'exerçait pas de mandat politique de niveau supérieur (35,3 %), et s'était présentée aux deux derniers scrutins, aussi bien en 2003 (64,7 %) qu'en 2004 (64,7 %).

Enfin, l'élu CDH présente généralement les traits d'un homme (58,3 %), âgé de 45 à 54 ans (50 %), politicien de profession (91,7 %), universitaire (91,7 %), et habitant une ville de plus de 60 000 habitants (33,3 %). Il est conseiller communal dans 50 % des cas, mais dispose aussi d'un mandat de niveau supérieur (83,3 %), le plus souvent comme député fédéral (33,3 %) ou comme ministre communautaire ou régional (33,3 %).



L'entonnoir dessiné par la succession de ces portraits robots montre ici un embout fort serré par rapport à sa base. De fait, on observe une très forte différence entre la relative diversité de la population candidate, et la très stricte uniformité des élus démocrates humanistes. Il s'agit ici d'un effet de la taille du parti, puisque s'il peut ouvrir ses listes à des candidats moins conformes au modèle sociologique des élites politiques classiques, il ne peut en revanche pas garantir leur élection, les places éligibles étant le plus souvent réservées à une petite poignée de professionnels bien établis. Le renouvellement du personnel s'en trouve encore plus cloisonné qu'ailleurs, d'autant plus que la présidente Joëlle Milquet avait promu un rajeunissement des cadres lors des scrutins précédents. Inversement, vu la taille limitée du parti, les candidats CDH sont moins issus du sérail politique que leurs concurrents des autres partis.

L'analyse de la répartition des genres parmi les candidats CDH montre la réussite de l'opération de féminisation des cadres entamée au début de la décennie. La proportion d'hommes est certes légèrement plus importante dans l'ensemble des candidats démocrates humanistes (50,7 contre 49,3 %), mais la tendance s'inverse chez les éligibles (52,9 % de candidates pour 47,1 % de candidats). Et la proportion d'élus (41,7 %) est notablement plus élevée qu'au PS et au MR, sans toutefois atteindre la stricte parité respectée par le parti écologiste. Vu la forte proportion de femmes éligibles, il est probable qu'une victoire plus nette des démocrates humanistes – que certains, dans et hors du parti, prédisaient – aurait encore accru cette tendance à l'équilibre.

Le rajeunissement est perceptible tant chez les candidats, que chez les éligibles et les élus du CDH. Tout d'abord, le CDH ne présentait qu'un seul candidat âgé de plus de 65 ans (contre 6 pour le MR, 5 pour le PS et 4 pour Écolo), Louis Smal à Liège. Mais aussi et surtout, le CDH est le parti qui présente le plus de candidats âgés de 25 à 34 ans (24,3 %). Cette constatation ne subit d'ailleurs guère d'effet d'entonnoir, ce qui laisse à penser que le rajeunissement n'est pas uniquement cosmétique : en effet, 23,5 % des éligibles et 25 % des élus CDH appartiennent à cette classe d'âge. Aucun autre parti n'est dans ce cas. La prédominance des 45-54 ans reste ici comme ailleurs patente, et elle s'accroît sensiblement en fonction de l'élévation dans la hiérarchie partisane : 29,9 % des candidats, et 28 % des éligibles, mais surtout 50 % des élus CDH appartiennent à cette classe d'âge.

Si on le compare à celui des deux grands partis, en ce qui concerne l'activité professionnelle, l'effectif des candidats CDH voit logiquement une moindre domination des professionnels de la politique puisque ce parti compte moins d'élus, moins d'attachés parlementaires et moins de membres de cabinets ministériels. En conséquence, l'effet d'entonnoir se fait ici fortement sentir, plus que dans les autres petits partis. En effet, si les mandataires à titre principal comptent pour moins du quart des candidats non éligibles (22,8 %), leur proportion s'élève à 91,7 % des élus. On voit donc que l'ouverture des listes CDH n'opère qu'au niveau le plus bas de la hiérarchie. Au-delà de cette considération *princeps*, la distribution socioprofessionnelle des candidats CDH témoigne de l'héritage interclassiste de la mouvance sociale-chrétienne en Belgique, reflété d'ailleurs dans l'ancienne organisation interne du PSC. Les traces de ce passé demeurent au CDH : 21,5 % se déclarent employés, 13,2 % exercent une profession libérale, 6,3 % sont indépendants,

et 4,2 % sont cadres supérieurs. De même, la proportion de 13,9 % d'enseignants parmi les candidats CDH peut laisser penser que l'ancrage traditionnel du PSC dans l'enseignement confessionnel s'est transmis à son héritier. La proportion d'inactifs parmi les candidats est insignifiante (une seule chômeuse et deux étudiantes sur les 144 répondants).

Concernant le capital scolaire, le CDH recrute moins de candidats universitaires que le MR ou qu'Écolo, mais plus que le PS, tandis qu'à nouveau, l'effet d'entonnoir joue plus drastiquement qu'ailleurs. En effet, si 61,6 % de ses candidats sont diplômés de l'enseignement universitaire, la proportion passe à 80 % des éligibles et à 91,7 % des élus. La proportion d'universitaires parmi les candidats CDH est ainsi une des plus faibles, tous partis confondus, tandis qu'elle est presque la plus forte (à un seul individu près) parmi les élus. Comme au PS, la proportion de candidats issus de l'enseignement supérieur non universitaire est notable (34,4 %), mais elle s'atténue presque totalement lorsque l'on passe aux éligibles (20 %), et surtout aux élus, avec un seul cas.

La répartition géographique des candidatures CDH se caractérise par son homogénéité. En effet, si les autres partis présentent généralement fort peu de candidats issus des zones peu peuplées, le CDH rompt avec cette tendance : 21,5 % de ses candidats, 29,4 % des candidats éligibles et 16,7 % de ses élus provenaient d'une ville de moins de 10 000 habitants. Cela peut, ici encore, s'expliquer par la puissance historique des sociaux chrétiens dans les régions rurales de Wallonie. À l'inverse, la très forte proportion d'élus CDH habitant les plus grandes agglomérations du pays (33,3 % proviennent de villes de plus de 60 000 habitants), qui dépasse celle des autres formations démocratiques, n'est qu'une contradiction apparente : même si le CDH est historiquement plus faible dans les villes que dans les campagnes, le fait que les circonscriptions urbaines envoient, sous le règne de la représentation proportionnelle, plus d'élus au Parlement joue forcément sur la proportion totale d'élus CDH.

Comme ses concurrents, le CDH mise sur des candidats pouvant se prévaloir d'une expérience politique au niveau local. En effet, seuls 22,9 % de ses candidats et 16,7 % de ses élus n'exerçaient le 10 juin 2007 aucun mandat communal. En revanche, 11,1 % des candidats CDH et 16,7 % de ses élus étaient bourgmestres. La proportion mayorale est évidemment moindre ici, en comparaison avec le MR et le PS, ces deux partis pouvant profiter d'un réservoir de bourgmestres autrement plus conséquent. Mais les conseillers communaux sont proportionnellement plus nombreux au CDH qu'ailleurs : 43,1 % des candidats et 50 % des élus CDH étaient conseillers, ce qui témoigne bien d'une volonté de profiter de l'expérience municipale. Il se confirme dès lors que 22,9 % des candidats et 16,7 % des élus CDH étaient échevins au moment des dernières élections législatives.

Compte tenu de la taille du parti, le nombre de candidats CDH exerçant avant le scrutin un mandat politique au niveau national, régional ou européen est plus faible que pour les autres partis : sept candidats en 2007 étaient auparavant députés fédéraux (4,9 % de tous les candidats CDH en 2007) étaient sénateurs (2,1 %), 22 étaient députés régionaux (15,3 %), et 5 étaient ministres communautaires ou régionaux (3,5 %). Fatalement, ces taux augmentent pour la plupart lorsqu'on les applique aux élus : on passe à 4 élus (33,3 % de tous les élus CDH) qui sont des députés fédéraux sortants, un sénateur sortant (à savoir Francis Delpérée), et un député régional (à

savoir Christian Brotcorne, par ailleurs sénateur de Communauté) et 4 ministres régionaux et/ou communautaires. À l'exception donc de sa candidate d'ouverture, Anne Delvaux, tous les élus CDH exerçaient, le 10 juin 2007, une position politique à visibilité régionale, communautaire ou nationale.

Les proportions de candidats déjà présents aux scrutins précédents ne varient guère par rapport aux autres partis, mais la légère spécialisation des candidatures observée au PS ne joue pas ici : 43,8 % des candidats CDH l'étaient déjà en 2003, et 56,6 % en 2004. En ce qui concerne les élus, on constate, sans surprise, qu'ils étaient déjà précédemment descendus dans l'arène électorale : seuls deux élus CDH ne s'étaient pas présentés en 2004, et trois en 2003. On se retrouve ici encore dans une configuration de monopole des politiciens professionnels, puisque les valeurs d'exception sont celles des élus issus de la société civile.

## 9. LE PROFIL SOCIOLOGIQUE DES CANDIDATS ET ÉLUS D'ÉCOLO

---

Le candidat Écolo typique, qui ne présente que peu de différences avec ses concurrents, est un homme (50,7 %), âgé de 45 à 54 ans (32,6 %), employé (27,1 %) et diplômé de l'enseignement universitaire (63,6 %). Il habite dans une ville de plus de 60 000 habitants (26,4 %), au sein de laquelle il n'exerce généralement pas de mandat électif (57,6 %). Le candidat écologiste n'est par ailleurs pas actif au niveau national (93,1 %). Il ne s'était présenté ni au scrutin législatif de 2003 (70,1 %), ni aux élections régionales et européennes de 2004 (59,7 %).

Le candidat écologiste posté à une place éligible est par contre une femme (52,4 %), âgée de 35 à 44 ans (33,3 %), employée (28,6 %), et porteuse d'un diplôme universitaire (85 %). De plus, elle provient d'une commune de moins de 10 000 habitants (38,1 %), et n'endosse pas de mandat électif communal (52,4 %) comme national (81 %). Elle était par ailleurs déjà candidate, en 2003 (61,9 %) comme en 2004 (57,1 %).

L' élu typique écolo (ils sont 10 au Parlement fédéral) peut être un homme comme une femme (50 % de chacun des sexes parmi les candidats). Il est âgé de 45 à 54 ans (40 %), universitaire (100 %) et n'exerçait aucune profession politique électorale le 10 juin dernier ni au niveau local (60 %), ni au niveau régional, fédéral ou européen (60 %). Il habite une ville de plus de 60 000 habitants (30 %). Il était par contre déjà candidat aux élections de 2003 (90 %) ainsi qu'à celles de 2004 (80 %).

On voit ici à nouveau, dans le cas d'un parti de taille modeste, que l'effet d'entonnoir agit puissamment. C'est notamment le cas en ce qui concerne la profession. Par ailleurs, nous le verrons plus loin, la caractéristique la plus marquante chez les écologistes est la très haute proportion de candidats, d'éligibles et d'élus diplômés de l'enseignement universitaire.

La parité hommes-femmes est, sur les listes écologistes, très strictement respectée, plus que sur les listes concurrentes. En effet, si les candidats écologistes sont (de peu) majoritairement masculins (50,7 %), les femmes deviennent majoritaires parmi les éligibles (52,4 %), et elles sont aussi nombreuses que les hommes parmi les élus. Cette configuration, qui fait disparaître un des biais traditionnels de la représentation politique, ne se retrouve pas, nous l'avons vu, chez les autres partis.

La pyramide des âges présente elle aussi une caractéristique intéressante : aucun autre parti ne donne autant la place aux jeunes. En effet, dix candidats écologistes (soit

6,9 % du total) avaient entre 21 et 24 ans le jour des élections législatives. Trois étaient éligibles, et l'une d'entre eux a d'ailleurs été élue (Juliette Boulet). Cette forte proportion de jeunes s'accroît encore si l'on y considère le sous-ensemble des moins de 34 ans, lui aussi fort peu présent sur les listes des partis traditionnels : les 25-34 ans comptaient pour 16,7 % des candidats, pour 14,3 % des éligibles et pour 10 % des élus écologistes. Pour le reste, la répartition reste classique, avec une prédominance des générations traditionnellement les plus actives, surtout des 35-44 ans et des 45-54 ans, qui, cumulées, rassemblent 64,5 % des candidats et 70 % des élus. Par ailleurs, cette suprématie des 35-54 ans n'est nulle part ailleurs aussi affirmée parmi les candidats.

La ventilation par profession laisse apparaître quelques différences par rapport aux partis traditionnels. En effet, ce sont les employés qui constituent le plus gros de l'effectif des candidats (27,1 %), et même des éligibles (28,6 %). Mais, et c'est unique dans le paysage politique belge francophone, le deuxième poste est, parmi les candidats, celui des employés et mandataires politiques (15,3 % des candidats et 14,3 % des éligibles). Cette situation paraît contradictoire mais s'explique d'un côté par le fait qu'on trouve une forte proportion d'enseignants (11,1 % des candidats, 9,5 % des éligibles), voire de cadres dirigeants, de fonctionnaires (7,6 % et 5,6 % des candidats) ou d'inactifs (9,8 % des candidats), et que d'un autre côté les professionnels de la politique comptent pour la plus grosse part des élus écologistes, même si, avec 40 % des élus pour 13,2 % des candidats et 19 % des éligibles, l'effet d'entonnoir joue beaucoup moins qu'au CDH par exemple. Notons en outre qu'Écolo a recruté de nombreux candidats issus des catégories socioprofessionnelles parmi lesquelles il enregistre traditionnellement ses meilleurs résultats électoraux, soit les enseignants, les employés dans une économie tertiaire, les fonctionnaires, les enseignants, ou, dans une moindre mesure, les étudiants (4 candidats, soit 2,8 % du total des candidats).

Le cursus scolaire des candidats, éligibles et élus écologistes correspond à l'ancrage historique de l'écologie politique parmi les strates culturellement favorisées et à haut capital scolaire. En effet, si on les compare à leurs concurrents socialistes, libéraux ou démocrates humanistes, c'est chez les écologistes que l'on retrouve la plus forte proportion d'universitaires : 63,6 % des candidats (29,9 % disposant d'un diplôme de l'enseignement supérieur non universitaire), 85 % des éligibles et 100 % des élus. En revanche, seuls 6,5 % des candidats (et aucun éligible, ni aucun élu) n'étaient diplômés que de l'enseignement secondaire (supérieur dans 5,6 % des cas, inférieur dans 0,9 %, soit un seul cas).

La répartition géographique des candidatures écologistes ne diffère pas de celle des autres effectifs partisans. Les candidats écologistes sont certes un peu moins urbains (26,4 % proviennent d'une agglomération de plus de 60 000 habitants) que les socialistes ou que les réformateurs, mais ces proportions ne sont pas significativement différentes. Et la distribution des élus en fonction de leur agglomération d'origine est sensiblement la même que pour les autres partis, avec une surreprésentation des grandes villes (30 % des élus), et des petites (20 % viennent de communes de moins de 10 000 habitants, autant de communes comptant entre 10 000 et 20 000 habitants et de communes comptant entre 20 000 et 30 000 habitants). Par contre, les villes moyennes sont sous-représentées, avec notamment une seule élue écologiste, Thérèse

Snoy, provient d'une commune (Braine l'Alleud) comptant entre 30 000 et 60 000 habitants.

De par la taille relativement limitée du parti, de par son absence des gouvernements fédéral, wallon et communautaire, et de par ses règles internes en matière de cumul des mandats, on trouve relativement peu de candidats écologistes actifs à d'autres niveaux de pouvoir. Et lorsqu'ils le sont, si le parti veille à s'appuyer sur un potentiel électoral présumé porteur, il prend également soin de donner aux intéressés une place inéligible. Ainsi, à peine 32,6 % des candidats, 47,6 % des éligibles et 40 % des élus étaient conseillers communaux au moment du scrutin. Pour les échevins (que les statuts empêchent de siéger comme député), la proportion passe de 8,3 % pour les candidats à aucun pour les éligibles. Et pour ce qui concerne les mandats nationaux, l'observation est similaire : trois candidats étaient déjà députés fédéraux (tous ont été reconduits), mais les cinq députés wallons qui se présentaient en juin 2007 le faisaient à des places inéligibles. Il n'en reste pas moins qu'Écolo ne s'est pas privé de s'appuyer sur la notoriété politique de certains de ses mandataires exerçant des fonctions exécutives à divers niveaux de pouvoir. Ainsi, ses deux seuls bourgmestres, Jean-Luc Rolland et Jean-Michel Javaux, se sont bien présentés à la Chambre, à des places symboliques : dernier effectif dans la circonscription du Brabant wallon pour le premier, dernier suppléant à Liège pour le second. De même, Evelyne Huytebroeck, seule ministre écologiste, figurait comme dernière suppléante dans la circonscription de Bruxelles-Hal-Vilvorde.

En ce qui concerne la spécialisation des candidatures évoquée plus haut, le phénomène ne se reproduit pas directement ici. En effet, on retrouve en juin 2007 davantage d'écologistes déjà candidats aux dernières élections régionales et européennes qu'au dernier scrutin législatif de 2003 (40,3 % contre 29,9 %). Mais la tendance s'inverse dès que l'on passe aux éligibles (57,1 % contre 61,9 %), et aux élus (80 % contre 90 %). De fait, à peine un seul des élus écologistes de 2007 ne s'était pas présenté aux élections législatives de 2003, Georges Gilkinet, de même que deux d'entre eux, ce dernier et la députée fédérale sortante Zoé Genot, aux dernières élections régionales et européennes.

## 10. LE PROFIL SOCIOLOGIQUE DES CANDIDATS ET ÉLUS DU FN

---

Il importe de manier les données concernant le FN avec une certaine prudence, et les présenter succinctement. Tout d'abord, parce que les informations recueillies à son sujet sont très lacunaires<sup>28</sup>. Mais aussi parce qu'il n'a envoyé que deux élus au Parlement fédéral (un au Sénat et un à la Chambre), ce qui rend les données relatives aux élus fort peu significatives. Nous nous focaliserons donc surtout sur les caractéristiques de ses candidats, sauf lorsque celles des éligibles et des élus présenteront des caractéristiques intéressantes.

Le portrait robot du candidat du Front national représenterait un homme (51,4 %), âgé de 45 à 54 ans ou de 55 à 64 ans (24,8 %), sans emploi (24,8 %), habitant une grande ville (43,8 %), n'exerçant aucun mandat électif local (86,7 %) ou national (93,3 %). Il n'était candidat ni en 2003 (81 %), ni en 2004 (66,7 %).

En ce qui concerne la répartition par genre, il paraît évident que le FN n'a appliqué qu'une parité de façade, étant donné que les femmes occupent généralement des places inéligibles : six éligibles sur neuf étaient des hommes, comme le sont les deux élus.

L'effectif des candidats FN se caractérise par sa moyenne d'âge très élevée, puisque près de trois quart (73,4 %) d'entre eux avaient plus de 45 ans, et que le FN présentait 23,8 % de personnes âgées de plus de 65 ans, proportion inégalée dans les quatre autres partis. Par ailleurs, le FN est aussi, après Écolo, le parti qui a mis sur ses listes la plus grosse proportion de très jeunes candidats, puisque six d'entre eux avaient moins de 24 ans le jour du scrutin, et neuf étaient âgés de 25 à 34 ans.

La ventilation par profession fait apparaître deux tendances contradictoires : d'abord la prééminence des catégories modestes sur les listes, et ensuite l'occupation des places intéressantes par les dirigeants du parti. En effet, aucune autre formation n'a présenté autant d'ouvriers (13,3 %) et d'inactifs (52,4 %, dont 1,9 % d'invalides, 6,7 % d'hommes ou de femmes au foyer, 19 % de (pré)pensionnés et 24,8 % de sans emploi). Mais, par ailleurs, les deux élus du FN étaient déjà parlementaires au moment de l'élection, ce qui n'a permis aucun renouvellement des cadres du parti.

Quant à leur répartition géographique, les candidatures FN frappent par la primauté des candidats issus des grandes villes (43,8 %), et la quasi-absence de ceux habitant les

---

<sup>28</sup> On ne dispose ainsi d'informations sur le capital scolaire que pour trois candidats, dont les deux élus.

plus petites communes (7,6 % à peine proviennent d'une commune de moins de 10 000 habitants). Cela correspond bien à la sociologie électorale du FN, qui s'est toujours historiquement mieux comporté dans les grandes agglomérations (Bruxelles, Charleroi, La Louvière, Liège, Seraing, etc.) que dans les zones rurales, où il ne peut, au mieux, se prévaloir que d'une implantation superficielle et souvent récente.

La taille limitée du parti, son absence de tous les niveaux de pouvoir et les nombreuses défections qui ont réduit ses contingents parlementaires à la portion congrue, ont empêché le FN de présenter une proportion importante de routiniers de la politique. Il n'en reste pas moins que cette volonté de profiter de l'expertise politique relative et de la tout aussi relative popularité personnelle des mandataires FN demeure patente : cinq des huit députés régionaux que compte encore le Front national étaient sur les listes en juin 2007. Aucun n'a été élu. Par contre, le sénateur fédéral sortant (Michel Delacroix) et le député fédéral sortant (Patrick Cocriamont), restés fidèles, se sont non seulement présentés, mais ont été réélus. Le FN profite aussi de son maigre capital politique local, puisqu'il a présenté 13 conseillers communaux ; et que son député, Patrick Cocriamont, est aussi son chef de file au conseil communal de Charleroi. Par ailleurs, les défections dont a souffert le FN, et les actes de candidature parfois douteux l'ont notamment conduit à renouveler substantiellement ses listes : 81 % des candidats en 2007 ne l'étaient pas en 2003, et 66,7 % en 2004. Mais ses deux élus avaient, eux, bien participé aux deux scrutins précédents.



## CONCLUSION

---

À l'occasion des élections fédérales de 2003 et des scrutins régionaux et européens de 2004, nous avons publié deux premiers *Courriers hebdomadaires* détaillant le profil des candidats et des élus belges francophones. Cette contribution s'inscrit à la suite de ces deux numéros. Elle confirme les tendances observées précédemment.

Pour commencer, malgré les lois sur la parité, la féminisation des assemblées continue de se heurter aux réticences des partis à positionner des femmes aux places les plus en vue sur les listes. Pour ce qui concerne l'âge, les plus jeunes (moins de 30 ans) et les plus âgées (plus de 65 ans), demeurent sous-représentées par rapport à leur poids dans la population. Lorsque l'on se penche sur l'occupation socioprofessionnelle des élus et des candidats, c'est la professionnalisation de la politique qui frappe. Déjà sur l'ensemble des candidats, le groupe le plus important est celui des élus et des employés politiques (attachés parlementaires, membres des cabinets ministériels, employés du parti). Aux places éligibles et parmi les élus, ce groupe devient largement majoritaire. Dans la même logique, les mandataires locaux, régionaux, fédéraux et européens sont très nombreux à figurer sur les listes, et proportionnellement encore plus à être élus. Enfin, le capital scolaire des candidats est tout à fait singulier. Les universitaires comptent pour près de deux tiers des candidats et pour la quasi-totalité des élus.

Ce tableau général se vérifie tant pour la Chambre des représentants que pour le Sénat, et pour les cinq partis représentés au Parlement fédéral (MR, PS, CDH, Écolo et FN). Les différences sont ténues. On note une prédominance encore plus nette des figures politiques nationales au Sénat, sans doute du fait d'une campagne à mener auprès de tous les électeurs de Wallonie et de Bruxelles-Hal-Vilvorde. Entre partis, les écarts les plus marquants sont, pour commencer, les différences entre les grands partis (PS et MR) capables de mobiliser de nombreux élus de tous niveaux de pouvoir et de nombreux employés politiques, et les plus petites formations (CDH, Écolo et FN) qui ont un moins grand vivier de ce type. Le rajeunissement et la féminisation du CDH voulus par la présidente Joëlle Milquet sont aussi perceptibles, pas tant en comparaison des autres partis mais par rapport à la situation de l'ex-PSC en 2003. Notons aussi la singularité du Front national qui est la seule formation à avoir une part significative de candidats issus des catégories socioprofessionnelles les moins favorisées et à recruter des candidats au capital scolaire faible. Toutefois, ces singularités sont marginales par rapport aux tendances générales confirmant l'élitisme du personnel politique.

Les écarts entre le personnel politique et la population, déjà significatifs pour les candidats et encore accrus pour les élus, ne sont pas une spécificité belge. De

nombreuses études les ont mis en exergue dans toutes les démocraties occidentales. La politique demeure l'affaire d'une élite. Cela peut s'expliquer de plusieurs manières. Pour commencer, rappelons que la sélection des candidats et des élus dépend d'abord de l'aspiration des citoyens à se lancer en politique. Le personnel politique est avant tout le reflet des individus aspirant à une carrière politique. Et à ce niveau déjà, une sélection s'opère avec plus d'attrait pour les mandats électifs parmi les diplômés, les classes sociales supérieures, les hommes, ou encore les militants ayant déjà fait l'expérience de la vie politique locale.

À cela s'ajoutent les choix des partis et des électeurs. Les partis tout d'abord sélectionnent de façon privilégiée certaines catégories de citoyens pour les représenter, ceux qu'ils estiment être les plus à même de gagner des élections pour eux, de faire de bons législateurs et d'être de fidèles activistes. Cela explique partiellement pourquoi parmi les candidats et les élus on retrouve de nombreux responsables politiques ayant fait leurs preuves au niveau local, voire aux niveaux supérieurs. Ce filtrage opéré par les partis s'accroît pour les candidats opérant les places éligibles et donc étant les plus susceptibles d'être élus.

Intervient alors le choix des électeurs. Ils ont la possibilité de ne pas suivre complètement la sélection opérée par les partis et peuvent faire élire des candidats placés en milieu de liste avec un profil sociologique différent, peut-être moins élitiste. Ils ne le font toutefois pas et votent le plus souvent pour les candidats occupant les premières positions sur les listes. De la sorte, ils s'inscrivent à la suite des partis pour élire plutôt des hommes, âgés entre 35 et 55 ans, universitaires, professionnels de la politique et ayant occupé plusieurs mandats politiques auparavant. Ces traits semblent donc être des qualités appréciées tant par les partis que par les électeurs pour juger de qui fera un bon élu.

Au final, entre le peu de citoyens désireux d'entrer en politique, les partis qui sélectionnent dans ce petit groupe d'aspirants et les électeurs qui confirment ces choix, c'est toute une mécanique qui conduit à avoir un personnel politique, des candidats et des élus, qui continuent au début du XXI<sup>e</sup> siècle à avoir un profil bien différent de celui de la majorité de la population.

## ANNEXE

### CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

**Tableau 1 : Chambre des représentants**  
Répartition par genre à la Chambre (en %)

	Candidats (n=570)	Places éligibles (n=101)	Élus (n=62)
Femmes	48,6	46,5	35,5
Hommes	51,4	53,5	64,5

**Tableau 2 : Chambre des représentants**  
Répartition par âge à la Chambre (en %)

	Candidats (n=570)	Places éligibles (n=101)	Élus (n=62)
21-24 ans	4,2	4,0	1,6
25-34 ans	15,8	14,9	14,5
35-44 ans	29,8	28,7	24,2
45-54 ans	29,1	36,6	43,5
55-64 ans	15,6	13,9	14,5
plus de 65 ans	5,4	2,0	1,6

**Tableau 3 : Chambre des représentants**  
Répartition par catégorie socioprofessionnelle à la Chambre (en %)

	Candidats (n=570)	Places éligibles (n=101)	Élus (n=62)
Homme/femme au foyer	1,1	1,0	0
(Pré-)pensionné	5,3	1,0	0
Étudiant	1,1	0,0	0
Sans emploi	4,6	2,0	0
Commerçant/indépendant	4,2	2,0	0
Profession libérale	4,9	1,0	0
Agriculteur	0,4	0,0	0
Invalide	0,4	0,0	0
Ouvrier	2,8	3,0	0
Employé	17,5	12,9	9,7

Cadre supérieur et fonction dirigeante (secteur privé)	4,6	2,0	3,2
Fonctionnaire	3,7	1,0	0
Enseignant	8,4	2,0	0
Employé politique (attaché ministériel, employé du parti, attaché parlementaire)	7,0	5,0	4,8
Professionnel de la politique - élu	33,0	66,3	82,3
Autres	0,7	0,0	0
Manquant	0,5	1,0	0

**Tableau 4 : Chambre des représentants**  
Dernier diplômes des candidats et élus à la Chambre (en %)

	Candidats (n=389)	Places éligibles (n=87)	Élus (n=61)
Université	63,2	75,9	86,9
Supérieur	30,3	20,7	9,8
Secondaire général supérieur	5,7	3,4	3,3
Secondaire général inférieur	0,8	0	0
Primaire	0	0	0

**Tableau 5 : Chambre des représentants**  
Origine géographique à la Chambre (en %)

	Candidats (n=570)	Places éligibles (n=101)	Élus (n=62)
Plus de 60 000 hab.	28,6	25,7	29
50 000 - 59 999 hab.	2,8	3,0	3,2
40 000 - 49 999 hab.	6,3	4,0	4,8
30 000 - 39 999 hab.	5,3	5,0	6,5
20 000 - 29 999 hab.	14,9	20,8	21,0
10 000 - 19 999 hab.	24,2	21,8	25,8
Moins de 10 000 hab.	17,9	19,8	9,7

**Tableau 6 : Chambre des représentants**  
Proportion de mandataires locaux à la Chambre (en %)

	Candidats (n=570)	Places éligibles (n=101)	Élus (n=62)
Aucun	37,9	23,8	21,0
Bourgmestre	12,5	17,8	25,8
Échevin (y compris président de CPAS)	16,1	16,8	9,7
Conseiller communal	33,3	40,6	41,9
Manquant	0,2	1,0	1,6

**Tableau 7 : Chambre des représentants**  
**Proportion de mandataires nationaux à la Chambre (en %)**

	Candidats (n=570)	Places éligibles (n=101)	Élus (n=62)
Député fédéral	8,1	30,7	43,5
Sénateur	1,4	1,0	1,6
Député régional / communautaire	11,4	10,9	6,5
Député européen	0,5	0,0	0
Ministre fédéral	1,4	5,9	11,3
Ministre régional / communautaire	2,1	8,9	14,5
Commissaire européen	0	0	0
Aucun	75,1	42,6	22,6

**Tableau 8 : Chambre des représentants**  
**Proportion de candidats aux élections de 2003 et de 2004 à la Chambre (en %)**

	Candidats (n=570)	Places éligibles (n=101)	Élus (n=62)
Candidat en 2003	37,0	65,3	87,1
Candidat en 2004	47,6	60,4	72,6

## SÉNAT

**Tableau 9 : Sénat**  
Répartition par genre au Sénat (en %)

	Candidats (n=111)	Places éligibles (n=20)	Élus (n=15)
Femmes	49,5	40	26,7
Hommes	50,5	60	73,3

**Tableau 10 : Sénat**  
Répartition par âge au Sénat (en %)

	Candidats (n=111)	Places éligibles (n=20)	Élus (n=15)
21-24 ans	1,8	0,0	0,0
25-34 ans	19,8	5,0	0,0
35-44 ans	24,3	15,0	13,3
45-54 ans	20,7	15,0	13,3
55-64 ans	24,3	60,0	60,0
plus de 65 ans	9,0	5,0	13,3

**Tableau 11 : Sénat**  
Répartition par catégorie socioprofessionnelle au Sénat (en %)

	Candidats (n=111)	Places éligibles (n=20)
Homme/femme au foyer	2,7	0
(Pré-)pensionné	2,7	5
Étudiant	1,8	0
Sans emploi	2,7	0
Commerçant/indépendant	3,6	0
Profession libérale	7,2	5
Agriculteur	0,9	0
Invalide	0	0
Ouvrier	0,9	0
Employé	16,2	15
Cadre supérieur et fonction dirigeante (secteur privé)	9,0	0
Fonctionnaire	2,7	0
Enseignant	5,4	0
Employé politique (attaché ministériel, employé du parti, attaché parlementaire)	11,7	10
Professionnel de la politique - élu	32,4	65
Autres	0	0

**Tableau 12 : Sénat**  
**Dernier diplômes des candidats et élus au Sénat (en %)**

	Candidats (n=86)	Places éligibles (n=18)	Élus (n=15)
Université	67,4	83,3	80,0
Supérieur	26,7	5,6	13,3
Secondaire général supérieur	3,5	5,6	0
Secondaire général inférieur	1,2	5,6	6,7
Primaire	1,2	0	0

**Tableau 13 : Sénat**  
**Origine géographique au Sénat (en %)**

	Candidats (n=111)	Places éligibles (n=20)	Élus (n=15)
Plus de 60 000 hab.	40,5	35	33,3
50 000 - 59 999 hab.	1,8	5	0
40 000 - 49 999 hab.	4,5	5	6,7
30 000 - 39 999 hab.	4,5	5	6,7
20 000 - 29 999 hab.	9,9	5	13,3
10 000 - 19 999 hab.	20,7	10	20,0
Moins de 10 000 hab.	18,0	35	20,0

**Tableau 14 : Sénat**  
**Proportion de mandataires locaux au Sénat (en %)**

	Candidats (n=111)	Places éligibles (n=20)	Élus (n=15)
Aucun	59,5	55	40
Bourgmestre	8,1	25	40
Échevin (y compris président de CPAS)	15,3	5	0
Conseiller communal	17,1	15	20

**Tableau 15 : Sénat**  
**Proportion de mandataires nationaux au Sénat (en %)**

	Candidats (n=111)	Places éligibles (n=20)	Élus (n=15)
Député fédéral	3,6	10	13,3
Sénateur	13,5	40	53,3
Député régional / communautaire	8,1	5	0
Député européen	2,7	0	6,7
Ministre fédéral	0,9	5	6,7
Ministre régional / communautaire	2,7	5	0
Commissaire européen	0,9	0	6,7
Aucun	67,6	35	13,3

**Tableau 16 : Sénat**  
**Proportion de candidats aux élections de 2003 et de 2004 au Sénat (en %)**

	Candidats (n=111)	Places éligibles (n=20)	Élus (n=15)
Candidat en 2003	37,8	65	86,7
Candidat en 2004	47,7	50	66,7



## MOUVEMENT RÉFORMATEUR

**Tableau 17 : Mouvement réformateur**  
Répartition par genre pour les listes MR (en %)

	Candidats (n=145)	Places éligibles (n=36)	Élus (n=29)
Femmes	46,9	47,2	31
Hommes	53,1	52,8	69

**Tableau 18 : Mouvement réformateur**  
Répartition par âge pour les listes MR (en %)

	Candidats (n=145)	Places éligibles (n=36)	Élus (n=29)
21-24 ans	2,1	0	0
25-34 ans	14,5	19,4	13,8
35-44 ans	34,5	36,1	31,0
45-54 ans	28,3	33,3	37,9
55-64 ans	16,6	8,3	13,8
plus de 65 ans	4,1	2,8	3,4

**Tableau 19 : Mouvement réformateur**  
Répartition par catégorie socioprofessionnelle pour les listes MR (en %)

	Candidats (n=145)	Places éligibles (n=36)	Élus (n=29)
Homme/femme au foyer	0	0	0
(Pré-)pensionné	0,7	0	0
Étudiant	0,7	0	0
Sans emploi	0	0	0
Commerçant/indépendant	4,8	0	0
Profession libérale	4,8	2,8	0
Agriculteur	0,7	0	0
Invalide	0	0	0
Ouvrier	0	0	0
Employé	6,9	8,3	6,9
Cadre supérieur et fonction dirigeante (secteur privé)	4,8	0	0
Fonctionnaire	3,4	0	0
Enseignant	4,1	0	0
Employé politique (attaché ministériel, employé du parti, attaché parlementaire)	9,0	8,3	3,4
Professionnel de la politique - élu	60	80,6	89,7
Autres	0	0	0

**Tableau 20 : Mouvement réformateur**  
**Dernier diplômes des candidats et élus pour les listes MR (en %)**

	Candidats (n=125)	Places éligibles (n=33)	Élus (n=28)
Université	70,4	84,8	85,7
Supérieur	22,4	9,1	10,7
Secondaire général supérieur	5,6	3,0	0
Secondaire général inférieur	1,6	3,0	3,6
Primaire	0	0	0

**Tableau 21 : Mouvement réformateur**  
**Origine géographique pour les listes MR (en %)**

	Candidats (n=145)	Places éligibles (n=36)	Élus (n=29)
Plus de 60 000 hab.	28,3	27,8	27,6
50 000 - 59 999 hab.	1,4	2,8	3,4
40 000 - 49 999 hab.	4,8	8,3	6,9
30 000 - 39 999 hab.	3,4	2,8	3,4
20 000 - 29 999 hab.	13,1	16,7	24,1
10 000 - 19 999 hab.	27,6	22,2	27,6
Moins de 10 000 hab.	21,4	19,4	6,9

**Tableau 22 : Mouvement réformateur**  
**Proportion de mandataires locaux sur les listes MR (en %)**

	Candidats (n=145)	Places éligibles (n=36)	Élus (n=29)
Aucun	23,4	22,2	31,0
Bourgmestre	27,6	36,1	37,9
Échevin (y compris président de CPAS)	21,4	13,9	3,4
Conseiller communal	26,9	25,0	24,1
Manquant	0,7	2,8	3,4

**Tableau 23 : Mouvement réformateur**  
**Proportion de mandataires nationaux au Sénat (en %)**

	Candidats (n=145)	Places éligibles (n=36)	Élus (n=29)
Député fédéral	12,4	38,9	48,3
Sénateur	7,6	5,6	10,3
Député régional / communautaire	17,2	16,7	10,3
Député européen	0,7	0	0
Ministre fédéral	3,4	11,1	13,8
Ministre régional / communautaire	0	0	0
Commissaire européen	0,7,0	0	3,4
Aucun	57,9	27,8	13,8

**Tableau 24 : Mouvement réformateur**  
**Proportion de candidats aux élections de 2003 et de 2004 sur les listes MR (en %)**

	Candidats (n=145)	Places éligibles (n=36)	Élus (n=29)
Candidat en 2003	46,9	72,2	89,7
Candidat en 2004	62,8	75,0	75,9

**PARTI SOCIALISTE**

**Tableau 25 : Parti socialiste**  
Répartition par genre pour les listes PS (en %)

	Candidats (n=143)	Places éligibles (n=38)	Élus (n=24)
Femmes	49,7	39,5	29,2
Hommes	50,3	60,5	70,8

**Tableau 26 : Parti socialiste**  
Répartition par âge pour les listes PS (en %)

	Candidats (n=143)	Places éligibles (n=38)	Élus (n=24)
21-24 ans	2,8	0	0
25-34 ans	16,1	2,6	4,2
35-44 ans	30,1	23,7	12,5
45-54 ans	22,4	31,6	29,2
55-64 ans	25,2	39,5	45,8
plus de 65 ans	3,5	2,6	8,3

**Tableau 27 : Parti socialiste**  
Répartition par catégorie socioprofessionnelle pour les listes PS (en %)

	Candidats (n=143)	Places éligibles (n=38)	Élus (n=24)
Homme/femme au foyer	0	0	0
(pré-)pensionné	3,5	2,6	0
Étudiant	0,7	0	0
Sans emploi	0,7	0	0
Commerçant/indépendant	1,4	0	0
Profession libérale	3,5	0	0
Agriculteur	0	0	0
Invalide	0	0	0
Ouvrier	0,7	0	0
Employé	16,8	7,9	4,2
Cadre supérieur et fonction dirigeante (secteur privé)	6,3	2,6	8,3
Fonctionnaire	4,2	2,6	0
Enseignant	8,4	0	0
Employé politique (attaché ministériel, employé du parti, attaché parlementaire)	4,2	2,6	0
Professionnel de la politique - élu	49,0	81,6	87,5
Autres	0,7	0	0

**Tableau 28 : Parti socialiste**  
**Dernier diplômes des candidats et élus pour les listes PS (en %)**

	Candidats (n=115)	Places éligibles (n=35)	Élus (n=24)
Université Supérieur	60,9	65,7	79,2
Secondaire général supérieur	32,2	28,6	16,7
Secondaire général inférieur	5,2	5,7	4,2
Primaire	0,9	0	0
	0,9	0	0

**Tableau 29 : Parti socialiste**  
**Origine géographique pour les listes PS (en %)**

	Candidats (n=143)	Places éligibles (n=38)	Élus (n=24)
Plus de 60 000 hab.	31,5	31,6	29,2
50 000 - 59 999 hab.	2,8	5,3	0
40 000 - 49 999 hab.	7,0	2,6	4,2
30 000 - 39 999 hab.	4,9	5,3	4,2
20 000 - 29 999 hab.	14,0	18,4	20,8
10 000 - 19 999 hab.	20,3	21,1	29,2
Moins de 10 000 hab.	19,6	15,8	12,5

**Tableau 30 : Parti socialiste**  
**Proportion de mandataires locaux sur les listes PS (en %)**

	Candidats (n=143)	Places éligibles (n=38)	Élus (n=24)
Aucun	28,7	15,8	4,2
Bourgmestre	15,4	21,1	37,5
Échevin (y compris président de CPAS)	23,1	21,1	12,5
Conseiller communal	32,9	42,1	45,8

**Tableau 31 : Parti socialiste**  
**Proportion de mandataires nationaux sur les listes PS (en %)**

	Candidats (n=143)	Places éligibles (n=38)	Élus (n=24)
Député fédéral	14,7	26,3	29,2
Sénateur	4,9	10,5	12,5
Député régional / communautaire	11,9	13,2	0
Député européen	2,1	0	4,2
Ministre fédéral	2,8	7,9	16,7
Ministre régional / communautaire	6,3	15,8	20,8
Commissaire européen	0	0	0
Aucun	57,3	26,3	16,7

**Tableau 32 : Parti socialiste**  
**Proportion de candidats aux élections de 2003 et de 2004 sur les listes PS (en %)**

	Candidats (n=143)	Places éligibles (n=38)	Élus (n=24)
Candidat en 2003	41,3	68,4	87,5
Candidat en 2004	41,3	47,4	54,2

## CENTRE DÉMOCRATE HUMANISTE

**Tableau 33 : Centre démocrate humaniste**  
Répartition par genre pour les listes CDH (en %)

	Candidats (n=144)	Places éligibles (n=17)	Élus (n=12)
Femmes	49,3	52,9	41,7
Hommes	50,7	47,1	58,3

**Tableau 34 : Centre démocrate humaniste**  
Répartition par âge pour les listes CDH (en %)

	Candidats (n=144)	Places éligibles (n=17)	Élus (n=12)
21-24 ans	2,1	0	0
25-34 ans	24,3	23,5	25,0
35-44 ans	31,3	17,6	16,7
45-54 ans	29,9	47,1	50,0
55-64 ans	11,8	11,8	8,3
plus de 65 ans	0,7	0	0

**Tableau 35 : Centre démocrate humaniste**  
Répartition par catégorie socioprofessionnelle pour les listes CDH (en %)

	Candidats (n=144)	Places éligibles (n=17)	Élus (n=12)
Homme/femme au foyer	0	0	0
(Pré-)pensionné	0	0	0
Étudiant	1,4	0	0
Sans emploi	0,7	0	0
Commerçant/indépendant	6,3	0	0
Profession libérale	13,2	5,9	0
Agriculteur	0,7	0	0
Invalide	0	0	0
Ouvrier	0,7	0	0
Employé	21,5	11,8	8,3
Cadre supérieur et fonction dirigeante (secteur privé)	4,2	0	0
Fonctionnaire	3,5	0	0
Enseignant	13,9	0	0
Employé politique (attaché ministériel, employé du parti, attaché parlementaire)	4,9	0	0
Professionnel de la politique - élu	29,2	82,4	91,7
Autres	0	0	0

**Tableau 36 : Centre démocrate humaniste**  
**Dernier diplômes des candidats et élus pour les listes CDH (en %)**

	Candidats (n=125)	Places éligibles (n=15)	Élus (n=12)
Université	61,6	80	91,7
Supérieur	34,4	20	8,3
Secondaire général supérieur	4,0	0	0
Secondaire général inférieur	0	0	0
Primaire	0	0	0

**Tableau 37 : Centre démocrate humaniste**  
**Origine géographique pour les listes CDH (en %)**

	Candidats (n=144)	Places éligibles (n=17)	Élus (n=12)
Plus de 60 000 hab.	26,4	29,4	33,3
50 000 - 59 999 hab.	3,5	5,9	8,3
40 000 - 49 999 hab.	6,3	0	0
30 000 - 39 999 hab.	6,3	11,8	16,7
20 000 - 29 999 hab.	11,1	11,8	8,3
10 000 - 19 999 hab.	25,0	11,8	16,7
Moins de 10 000 hab.	21,5	29,4	16,7

**Tableau 38 : Centre démocrate humaniste**  
**Proportion de mandataires locaux sur les listes CDH (en %)**

	Candidats (n=144)	Places éligibles (n=17)	Élus (n=12)
Aucun	22,9	23,5	16,7
Bourgmestre	11,1	11,8	16,7
Échevin (y compris président de CPAS)	22,9	29,4	16,7
Conseiller communal	43,1	35,3	50

**Tableau 39 : Centre démocrate humaniste**  
**Proportion de mandataires nationaux sur les listes CDH (en %)**

	Candidats (n=144)	Places éligibles (n=17)	Élus (n=12)
Député fédéral	4,9	29,4	33,3
Sénateur	2,1	5,9	8,3
Député régional / communautaire	15,3	5,9	8,3
Député européen	1,4	0	0
Ministre fédéral	0	0	0
Ministre régional / communautaire	3,5	23,5	33,3
Commissaire européen	0	0	0
Aucun	72,9	35,3	16,7



**Tableau 40 : Centre démocrate humaniste**  
**Proportion de candidats aux élections de 2003 et de 2004 sur les listes CDH (en %)**

	Candidats (n=144)	Places éligibles (n=17)	Élus (n=12)
Candidat en 2003	43,8	64,7	75,0
Candidat en 2004	56,6	64,7	83,3

## ÉCOLO

**Tableau 41 : Écolo**  
Répartition par genre pour les listes Écolo(en %)

	Candidats (n=144)	Places éligibles (n=21)	Élus (n=10)
Femmes	49,3	52,4	50
Hommes	50,7	47,6	50

**Tableau 42 : Écolo**  
Répartition par âge pour les listes Écolo (en %)

	Candidats (n=144)	Places éligibles (n=21)	Élus (n=10)
21-24 ans	6,9	14,3	10
25-34 ans	16,7	14,3	10
35-44 ans	31,9	33,3	30
45-54 ans	32,6	28,6	40
55-64 ans	9,0	9,5	10
plus de 65 ans	2,8	0	0

**Tableau 43 : Écolo**  
Répartition par catégorie socioprofessionnelle pour les listes Écolo (en %)

	Candidats (n=144)	Places éligibles (n=21)	Élus (n=10)
Homme/femme au foyer	1,4	4,8	0
(Pré-)pensionné	4,9	0	0
Étudiant	2,8	0	0
Sans emploi	0,7	4,8	0
Commerçant/indépendant	2,1	9,5	0
Profession libérale	3,5	0	0
Agriculteur	0	0	0
Invalide	0	0	0
Ouvrier	0,7	0	0
Employé	27,1	28,6	30
Cadre supérieur et fonction dirigeante (secteur privé)	7,6	4,8	0
Fonctionnaire	5,6	0	0
Enseignant	11,1	9,5	0
Employé politique (attaché ministériel, employé du parti, attaché parlementaire)	15,3	14,3	30
Professionnel de la politique - élu	13,2	19,0	40
Autres	2,1	0	0
Manquant	2,1	4,8	0

**Tableau 44 : Écolo**  
**Dernier diplômes des candidats et élus pour les listes ECOLO (en %)**

	Candidats (n=107)	Places éligibles (n=20)	Élus (n=10)
Université	63,6	85,0	100
Supérieur	29,9	15,0	0
Secondaire général supérieur	5,6	0	0
Secondaire général inférieur	0,9	0	0
Primaire	0	0	0

**Tableau 45 : Écolo**  
**Origine géographique pour les listes Écolo(en %)**

	Candidats (n=144)	Places éligibles (n=21)	Élus (n=10)
Plus de 60 000 hab.	26,4	19,0	30
50 000 - 59 999 hab.	4,2	0	0
40 000 - 49 999 hab.	6,9	0	0
30 000 - 39 999 hab.	7,6	4,8	10
20 000 - 29 999 hab.	16,0	19,0	20
10 000 - 19 999 hab.	22,2	19,0	20
Moins de 10 000 hab.	16,7	38,1	20

**Tableau 46 : Écolo**  
**Proportion de mandataires locaux sur les listes Écolo (en %)**

	Candidats (n=144)	Places éligibles (n=21)	Élus (n=10)
Aucun	57,6	52,4	60
Bourgmestre	1,4	0	0
Échevin (y compris président de CPAS)	8,3	0	0
Conseiller communal	32,6	47,6	40

**Tableau 47 : Écolo**  
**Proportion de mandataires nationaux sur les listes Écolo (en %)**

	Candidats (n=144)	Places éligibles (n=21)	Élus (n=10)
Député fédéral	2,1	14,3	30
Sénateur	0,7	4,8	10
Député régional / communautaire	3,5	0	0
Député européen	0	0	0
Ministre fédéral	0	0	0
Ministre régional / communautaire	0,7	0	0
Commissaire européen	0	0	0
Aucun	93,1	81,0	60

**Tableau 48 : Écolo**  
**Proportion de candidats aux élections de 2003 et de 2004 sur les listes Écolo(en %)**

	Candidats (n=144)	Places éligibles (n=21)	Élus (n=10)
Candidat en 2003	29,9	61,9	90
Candidat en 2004	40,3	57,1	80

## FRONT NATIONAL

**Tableau 49 : Front national**  
Répartition par genre pour les listes FN (en %)

	Candidats (n=105)	Places éligibles (n=9)	Élus (n=2)
Femmes	48,6	33,3	0
Hommes	51,4	66,7	100

**Tableau 50 : Front national**  
Répartition par âge pour les listes FN (en %)

	Candidats (n=105)	Places éligibles (n=9)	Élus (n=2)
21-24 ans	5,7	11,1	0
25-34 ans	8,6	11,1	0
35-44 ans	12,4	0	0
45-54 ans	24,8	22,2	50
55-64 ans	24,8	44,4	50
plus de 65 ans	23,8	11,1	0

**Tableau 51 : Front national**  
Répartition par catégorie socioprofessionnelle pour les listes FN (en %)

	Candidats (n=105)	Places éligibles (n=9)	Élus (n=2)
Homme/femme au foyer	6,7	0	0
(pré-)pensionné	19,0	11,1	0
Étudiant	0	0	0
Sans emploi	24,8	11,1	0
Commerçant/indépendant	6,7	0	0
Profession libérale	0	0	0
Agriculteur	1,0	0	0
Invalide	1,9	0	0
Ouvrier	13,3	33,3	0
Employé	13,3	22,2	0
Cadre supérieur et fonction dirigeante (secteur privé)	2,9	0	0
Fonctionnaire	0	0	0
Enseignant	0	0	0
Employé politique (attaché ministériel, employé du parti, attaché parlementaire)	4,8	0	0
Professionnel de la politique - élu	5,7	22,2	100
Autres	0	0	0

**Tableau 52 : Front national**  
**Dernier diplômes des candidats et élus pour les listes FN (en %)**

	Candidats (n=3)	Places éligibles (n=2)	Élus (n=2)
Université Supérieur	33,3	50	50
Secondaire général supérieur	33,3	0	0
Secondaire général inférieur	33,3	50	50
Primaire	0	0	0
	0	0	0

**Tableau 53 : Front national**  
**Origine géographique pour les listes FN (en %)**

	Candidats (n=105)	Places éligibles (n=9)	Élus (n=2)
Plus de 60 000 hab.	43,8	22,2	50
50 000 - 59 999 hab.	1,0	0	0
40 000 - 49 999 hab.	4,8	11,1	50
30 000 - 39 999 hab.	2,9	0	0
20 000 - 29 999 hab.	17,1	33,3	0
10 000 - 19 999 hab.	22,9	22,2	0
Moins de 10 000 hab.	7,6	11,1	0

**Tableau 54 : Front national**  
**Proportion de mandataires locaux sur les listes FN (en %)**

	Candidats (n=105)	Places éligibles (n=9)	Élus (n=2)
Aucun	86,7	66,7	50
Bourgmestre	0	0	0
Échevin (y compris président de CPAS)	0	0	0
Conseiller communal	13,3	33,3	50

**Tableau 55 : Front national**  
**Proportion de mandataires nationaux sur les listes FN (en %)**

	Candidats (n=105)	Places éligibles (n=9)	Élus (n=2)
Député fédéral	1,0	11,1	50
Sénateur	1,0	11,1	50
Député régional / communautaire	4,8	0	0
Député européen	0	0	0
Ministre fédéral	0	0	0
Ministre régional / communautaire	0	0	0
Commissaire européen	0	0	0
Aucun	93,3	77,8	0

**Tableau 56 : Front national**  
**Proportion de candidats aux élections de 2003 et de 2004 sur les listes FN (en %)**

	Candidats (n=105)	Places éligibles (n=9)	Élus (n=2)
Candidat en 2003	19,0	33,3	100
Candidat en 2004	33,3	33,3	100

## Derniers numéros parus

- 1980 Les résultats des élections communales du 8 octobre 2006 à Bruxelles  
Vincent de Coorebyter
- 1978-1979 Attac France et le mouvement altermondialiste  
Raphaël Wintrebert
- 1976-1977 Le traité de Lisbonne  
Pascal Gilliaux
- 1975 Le statut des directeurs d'école  
Bernard De Commer
- 1974 Bruxelles-Hal-Vilvorde : du quasi-accord de 2005 à la procédure en  
conflit d'intérêts  
Serge Govaert
- 1973 La politique étrangère de la Belgique de 1954 à 1958 vue par les  
diplomates français  
François Aubert
- 1972 L'évolution des partis politiques francophones (2002-2007)  
Anne Tréfois et Jean Faniel
- 1971 L'évolution des partis politiques flamands (2002-2007)  
Anne Tréfois et Jean Faniel
- 1970 Femmes, précarité et mal-logement : un lien fatal à dénouer  
Nicolas Bernard
- 1969 Le contrôle des dépenses électorales : une régionalisation non aboutie  
Laurent Rea Fuente
- 

## CENTRE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SOCIO-POLITIQUES

CRISP

Fondateur : Jules Gérard-Libois

Président : Xavier Mabille

### Équipe de recherche :

Étienne Arcq, Pierre Blaise (*secrétaire général*), Vincent de Coorebyter (*directeur général*), Jean Faniel, David Germani, Caroline Sägesser, Anne Vincent (*coordinatrice du secteur Économie*), Marcus Wunderle

### Conseil d'administration :

Louise-Marie Bataille, Jacques Brassinne de La Buissière (*vice-président*), Francis Delpérée, Hugues Dumont, Jacques Emond, José Gotovitch, Nadine Gouzée, Serge Govaert, Laura Iker, Malou Julin, Patrick Lefèvre, Xavier Mabille (*président*), Roland Michel (*administrateur gérant*), Michel Molitor, Pierre Reman, Guy Spitaels, Robert Tollet (*vice-président*), Els Witte, Paul Wynants